23202/P/1
(P)
FRANCE; Comité central de Vaccine

RAPPORT

SUR

LES VACCINATIONS PRATIQUÉES

EN FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1815.

RAPPORT

DU COMITÉ CENTRAL DE VACCINE

SUR

LES VACCINATIONS PRATIQUÉES

EN FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1815.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1817.

30430

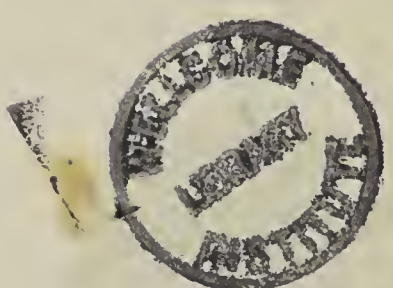

PROCÈS-VERBAL

De la Séance générale de la SOCIÉTÉ CENTRALE DE VACCINE, *tenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 2 Janvier 1817.*

LE jeudi 2 janvier, à onze heures du matin, M. le conseiller d'état *Becquey*, sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur, accompagné de M. *Laffon de Ladebat*, chef du bureau des secours et hôpitaux, a présidé la séance générale de la société centrale de vaccine, dans la bibliothèque de la faculté de médecine de Paris.

M. le duc *de la Rochefoucauld*, pair de France, président honoraire et perpétuel du comité central de vaccine, plusieurs professeurs de la faculté de médecine, des médecins et des chirurgiens de la capitale, beaucoup d'élèves en médecine, étaient présens à cette séance.

M. le sous-secrétaire d'état l'a ouverte par le discours suivant :

« MESSIEURS,

» La société centrale de vaccine ne peut se réunir dans » cette enceinte sans réveiller les sentimens de la plus » vive reconnaissance pour les hommes à qui la France » doit les bienfaits d'une découverte aussi précieuse.

» Seize ans se sont écoulés depuis l'époque où » l'Angleterre retentit des premiers essais de la vaccine.

» M. le duc *de la Rochefoucauld*, que le Comité de vac-
» cine s'honore d'avoir aujourd'hui à sa tête, et qui, par
» sa présence, m'interdit de rappeler tous ses titres à la
» gratitude publique, fut le premier à exciter l'attention
» des Français sur les effets, on peut dire merveilleux,
» d'une pratique si simple et si facile. Grâce à ses soins,
» une société, un Comité furent formés pour propager
» la vaccine en France ; des expériences, des contre-
» épreuves sans nombre furent suivies, et bientôt la
» France posséda un préservatif assuré contre les ravages
» de la petite vérole.

» C'est, Messieurs, pour les médecins français, un
» juste et constant sujet d'éloges, que l'empressement
» avec lequel ils ont accueilli, le zèle avec lequel ils
» ont propagé une méthode nouvelle, qui devait cho-
» quer des préjugés, blesser des intérêts et étonner
» même la science. L'intérêt de l'humanité a passé avant
» tout à leurs yeux : ils se sont rendus, sans hésiter, à
» l'évidence des faits, et tous leurs soins se sont réunis
» pour faire entrer leurs concitoyens en partage des
» bienfaits de cette découverte.

» Les plus heureux résultats ont récompensé les pre-
» miers travaux du Comité de vaccine et les efforts de
» l'administration. Depuis douze ans plus de trois mil-
» lions de personnes ont été vaccinées en France, et
» quatre à cinq cent mille, qui eussent été victimes de
» la petite vérole, ont été conservées à leurs familles et
» à leur pays.

» De tels succès ont été obtenus pendant un cours

» d'années où les occupations paisibles de la bienfaisance » ont été si souvent troublées par des événemens qui » intéressaient l'existence, la fortune ou la liberté de » tous les citoyens.

» Lorsqu'en 1814, le Roi a été rendu aux vœux de » ses peuples, ce monarque, protecteur de toutes les » institutions et de toutes les découvertes utiles, et qui » place son bonheur dans celui de ses sujets, a ordonné à » l'administration de faire pénétrer les bienfaits de la vac- » cine jusques dans le moindre hameau de son royaume.

» Une circonstance funeste dont on voudrait effacer » jusqu'au souvenir, est venue ralentir les excès du zèle » des vaccinateurs.

» Cependant, dans cette même année 1815, le » nombre des vaccinations constatées dans soixante- » seize départemens, s'élève à plus de 260,000, et le » nombre des individus atteints de la petite vérole n'a été » que de 37,073.

» Il m'est bien doux, Messieurs, de pouvoir récom- » penser les travaux des hommes généreux qui, la plu- » part, ont consacré gratuitement leurs soins à préserver » la vie de leurs concitoyens d'un fléau destructeur.

» Ces récompenses appelleront sans doute de nou- » veaux efforts; l'administration emploiera toute son » influence pour encourager la vaccine, et généraliser » l'usage d'une méthode que l'humanité fait une loi » d'adopter; et maintenant que le calme et la confiance » renaissent en France, maintenant que l'homme de bien » peut se livrer sans trouble à ce qui est bon et utile,

» tout doit nous faire espérer que de plus brillans succès
» viendront couronner nos soins et votre dévouement. »

M. *Jadelot*, médecin de l'hôpital des enfans, et président du Comité central, a pris ensuite la parole en ces termes :

« MONSIEUR LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

» MESSIEURS,

» Les faits et les observations qui ont été recueillis
» sur la vaccine en France, pendant l'année 1815,
» démontrent de plus en plus les grands avantages de ce
» préservatif de la petite vérole. Ils fournissent aussi de
» nouvelles preuves du zèle infatigable des nombreux
» collaborateurs du Comité central.

» Mais, afin d'apprécier exactement ce qui a été fait
» pour la propagation de la vaccine, pendant cette
» année d'inquiétude et d'agitation politique, il faut se
» rappeler les circonstances dans lesquelles nous nous
» sommes trouvés, et tenir compte des obstacles que la
» difficulté des temps a fait naître.

» Il est évident que les succès obtenus par les vacci-
» nateurs en 1815, n'ont pu être toujours proportionnés
» aux efforts considérables qu'ils ont exigés; des objets
» d'une nécessité plus urgente encore que la préserva-
» tion de la variole, ayant souvent absorbé l'attention
» des administrateurs et des particuliers.

» Ainsi les prix et les encouragemens accordés par
» le Monarque éclairé qui nous gouverne et qui a
» toujours en vue la prospérité générale, sont décernés

» cette année, au zèle éprouvé autant qu'aux succès
» éclatans dans la pratique de la vaccine.

» Ne devons-nous pas regarder comme certain aujour-
» d'hui qu'avec la protection du Roi, notre pays, enfin
» rendu à la tranquillité ; sera l'un des premiers délivré
» de la petite vérole et des maux sans nombre qu'elle
» entraîne après elle ?

» En effet, il est généralement reconnu que l'admi-
» nistration n'a adopté, dans aucun autre pays, des
» mesures plus efficaces et plus générales, pour atteindre
» à ce but important.

» Dès que la connaissance du préservatif nous fut
» transmise, en 1800, par M. le duc *de la Rochefoucauld*,
» dont le nom rappelle tant de souvenirs relatifs au bien
» public, le Comité central s'est dévoué aux recherches
» nécessaires pour constater l'efficacité de ce moyen
» nouveau ; il se félicite et il s'honore maintenant, d'être
» appelé à seconder les vues grandes et bienfaisantes du
» Gouvernement, pour assurer sa propagation.

» Dans toutes les parties de la France on vaccine
» gratuitement ; il n'est presque pas un village où cette
» pratique salutaire ne soit exercée avec succès ; par-tout
» l'administration surveille cet objet essentiel à la salu-
» brité publique ; des médecins et des chirurgiens zélés,
» des personnes étrangères à l'art de guérir, des ecclé-
» siastiques, des magistrats conseillent la pratique de la
» vaccine, la recommandent, l'encouragent par tous
» les moyens, et l'exercent même avec une assiduité
» digne des plus grands éloges.

» La ville de Paris éprouve les plus heureux effets » des mesures qui sont dues aux soins éclairés de M. le » comte *de Chabrol*, préfet du département de la Seine; » le peuple se familiarise, chaque jour, davantage avec » l'emploi du moyen préservatif de la variole; cette » maladie enlève encore malheureusement des victimes » dans cette immence cité, mais la masse des individus » vaccinés lui oppose déjà une barrière insurmontable » dans sa marche épidémique.

» La grande question de la propriété préservative de » la vaccine et de son innocuité, est, il est vrai, décidée » maintenant. Mais, pour assurer l'emploi constant et » général de ce moyen conservateur, on ne peut se dissi- » muler, Messieurs, qu'il faudra long-temps encore, et » peut-être toujours, des efforts nouveaux; tant il est » vrai qu'il y a loin de la démonstration d'une vérité à » l'adoption générale de ses conséquences, quelqu'utiles » qu'elles soient. Les observations et le raisonnement » produisent la conviction chez les personnes éclairées; » mais pour combattre la prévention, les préjugés, l'in- » souciance, pour déterminer les hommes peu instruits, » à contracter des habitudes nouvelles, il faut nécessaire- » ment beaucoup de temps et une grande persévérance. »

Après ces deux discours, M. *Husson*, chevalier de la légion d'honneur, médecin de l'Hôtel-Dieu et du collège royal de Louis-le-Grand, secrétaire de la société et du comité central de vaccine, a fait, au nom du Comité, le rapport suivant sur les progrès de la vaccine, pendant l'année 1815.

RAPPORT

DU COMITÉ CENTRAL DE VACCINE

SUR

LES VACCINATIONS PRATIQUÉES

EN FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1815.

MONSIEUR LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

MESSIEURS,

Les événemens qui ont pesé sur notre malheureuse patrie, pendant l'année 1815, sont encore trop présens à votre mémoire, pour que vous puissiez attendre de nous un rapport aussi satisfaisant sur les vaccinations pratiquées dans le cours de cette année désastreuse, que ceux que nous avons présentés dans les années précédentes.

Les événemens politiques de l'année 1815 ont nui à la propagation de la vaccine.

L'administration du même département confiée à plusieurs préfets successifs, l'occupation du territoire par les

armées des puissances alliées, sont les deux raisons principales qui ont mis, à la propagation de la vaccine, des obstacles très-difficiles à vaincre dans plusieurs préfectures, et insurmontables dans d'autres.

En effet, comment une administration renouvelée plusieurs fois dans l'espace d'un an, occupée tantôt à s'opposer aux progrès de l'usurpation, tantôt à les favoriser, et enfin à en réparer tous les maux, aurait-elle pu descendre à tous les détails que comporte la propagation d'une découverte qui a besoin de la paix et de la sécurité pour être répandue dans toutes les classes de la société ?

D'un autre côté, était-il possible que les gens de l'art, distraits sans cesse de leurs travaux habituels, toujours veillant à la conservation de leurs foyers, à celle de leur famille et à leur existence personnelle, était-il possible, disons-nous, que dans cette position, ils donnassent les mêmes preuves de zèle que dans des temps calmes, et exempts des tourmentes qui nous ont si violemment fatigués ?

Il a donc fallu une constance et un dévouement presque surnaturels, pour pouvoir obtenir les résultats que le Comité a l'honneur de vous présenter.

Cependant on a obtenu des résultats qui surpassent les espérances que l'on pouvait concevoir

Ces résultats, tels qu'ils sont, M. le Sous-secrétaire d'état et MM., nous vous les soumettons cependant avec un vif sentiment de satisfaction, puisqu'au milieu des circonstances extraordinaires que nous avons été obligés de vous rappeler, nous avons la certitude que, dans les soixante-seize départemens qui ont pu fournir des état plus ou moins réguliers, le nombre des vaccinations

surpassé le tiers de celui des naissances : c'est-à-dire, que sur 653,444 naissances, nous avons obtenu 263,389 vaccinations.

Nous osons donc espérer que Votre Excellence accordera sa bienveillance aux généreux collaborateurs dont le Comité a pu entretenir le zèle et favoriser les efforts, et que la société écoutera avec indulgence le précis des travaux qu'ils ont entrepris au milieu de tant de traverses et de dangers.

PREMIÈRE DIVISION.

PARTIE ADMINISTRATIVE.

En vous présentant son travail, Messieurs, le Comité central ne s'est pas dissimulé que l'uniformité qui existe et qui doit nécessairement exister dans tous ses rapports, peut finir par nuire à l'intérêt que la chose présente par elle-même ; que les mêmes faits observés constamment, et exposés chaque année, dans un ordre dont la nature du sujet lui fait une loi, peuvent amener une monotonie capable de lasser votre attention. C'est ce qu'il a voulu prévenir cette année, en bornant son compte rendu au simple exposé de tout ce qui n'ayant pas été dit dans les années précédentes, peut offrir quelque intérêt nouveau, soit sous le rapport de l'administration, soit sous celui de la science.

En effet, à mesure que nous nous éloignons de l'époque

à laquelle nous avons commencé nos travaux, nous acquérons chaque jour des preuves nouvelles de la marche toujours égale de la vaccine, de son action toujours certaine contre la petite vérole, de son innocuité toujours constatée dans les diverses circonstances de la vie : enfin de ses avantages dans beaucoup d'altérations assez profondes de santé. Il peut donc paraître inutile que le Comité vous redise ce que nous vous avons déjà répété tant de fois dans ces solennités qui nous rassemblent ; il doit suffire seulement de rappeler ici que tout ce que la sollicitude éclairée du Ministre a pu recommander aux préfets, tout ce que ces administrateurs ont pu imaginer pour adapter à leurs localités les intentions du Ministre, tout ce que les ecclésiastiques ont entrepris pour répondre aux invitations de Son Exc., a été fait, et que le succès a couronné tant d'efforts dans tous les lieux qui n'ont pas été accablés des malheurs de la guerre.

Plusieurs préfets ont, par des arrêtés spéciaux, pris des mesures locales utiles.

Ainsi nous nous bornerons à vous dire que MM. les préfets de l'Ariège, de l'Aude, des Landes, du Lot, du Nord et du Pas-de-Calais ont, par des arrêtés spéciaux, pris des mesures particulières, de l'exécution desquelles ils se promettaient les plus grands avantages ; que d'autres, comme les préfets des Deux-Sèvres et de Tarn-et-Garonne, ont adressé des circulaires, des instructions auxquelles les sous-préfets, maires et gens de l'art devaient se conformer pour pouvoir obtenir d'eux une rédaction uniforme de leurs observations et de l'état de leurs vaccinations.

D'autres ont adressé des instructions aux sous-préfets, maires et gens de l'art.

Quelques-uns ont fait

Certains préfets, ceux du Pas-de-Calais, des Landes

de la Meurthe et de l'Aude, ont ordonné aux maires de chaque commune de faire un recensement général de tous les individus qui, n'ayant pas eu la petite vérole, n'auraient pas été vaccinés. Ensuite ils ont confié, dans chaque canton de leur préfecture, le service de la vaccination à un homme de l'art zélé et instruit, qui devait prévenir à l'avance les maires et les curés des divers villages, du jour où il pourrait y arriver, afin que, par des publications, et des exhortations au prône, tous les habitans portés sur ces listes de recensement fussent prévenus du bienfait qui, à deux époques de chaque année, leur était apporté par les soins de l'autorité supérieure.

faire, dans chaque commune, le recensement de tous les individus qui n'avaient pas eu la petite vérole.

Ils les ont fait vacciner par un homme de l'art, chargé de parcourir les campagnes.

Ces mêmes préfets ont ajouté à ces mesures l'indispensable condition imposée aux nourrices des enfans-trouvés et abandonnés à la charge des hospices, de présenter leurs nourrissons aux vaccinateurs, sous peine de la retenue de leur salaire. Ils ont également ordonné aux chefs des colléges et des maisons d'éducation des deux sexes, de ne recevoir d'élèves qu'après avoir acquis la certitude qu'ils avaient eu la petite vérole ou la vaccine ; et, pour assurer l'exécution de cette disposition, M. le préfet de la Meurthe a décidé qu'aucun instituteur public ne serait payé de son traitement que sur la présentation de l'état de ses élèves, au bas duquel le maire devait certifier que tous étaient hors des atteintes de la petite vérole. En même temps il a décidé qu'à l'avenir aucune place de médecin ou chirurgien dans les établissemens publics, ne serait donnée qu'aux gens de l'art qui feraient connaître par leur zèle pour la vaccine, et

Ils ont ordonné aux nourrices des enfans trouvés, aux chefs des maisons d'éducation des deux sexes, de faire vacciner les enfans qui leur sont confiés.

M. le préfet de la Meurthe a décidé que les emplois de médecins et de chirurgiens, dans les établissemens publics, ne seraient donnés qu'aux gens de l'art qui se font

distinguer par leur zèle pour la propagation de la vaccine ;

Que les sœurs de charité et les sages-femmes seraient instruites et subiraient un examen sur cette pratique.

que leur traitement ne serait acquitté que sur la présentation des états des vaccinations qu'ils auraient opérées pendant le temps pour lequel ce paiement doit être fait. Enfin il a exigé que les sœurs de la charité et les élèves sages-femmes fussent tenues de s'instruire dans la pratique de la vaccine, afin de pouvoir faire jouir des avantages de cette méthode les familles dans lesquelles elles sont habituellement appelées. Un examen sur cette partie de leur instruction est devenu une épreuve nécessaire aux élèves sages-femmes, pour obtenir le diplome qui, en constatant leur capacité, leur donne un droit légal à l'exercice de leur intéressante profession.

D'autres préfets ont prescrit la vaccination de tous les individus détenus dans les maisons d'arrêt et de travail.

Ils n'ont admis aux distributions des secours de bienfaisance, que les familles dont les enfans avaient été vaccinés.

Les prisons, maisons d'arrêt et de travail n'ont pas été oubliées par MM. les préfets des départemens de l'Aude et du Pas-de-Calais ; ces administrateurs ont prescrit la vaccination de tous les individus qui y étoient détenus, et ont placé cette mesure sous la responsabilité des préposés à la police et à la garde de ces maisons. Les préfets de ces deux départemens n'ont voulu laisser échapper aucun moyen de contraindre la classe indigente à recourir à la vaccine. Par leurs ordres, les commissions administratives et les bureaux de bienfaisance n'ont dû admettre aux distributions de secours aucun individu qui n'aurait pas justifié que lui, sa femme et ses enfans ont eu la petite vérole, ou ont été vaccinés ; et pour les encourager à se faire vacciner, M. le préfet de la Meurthe voulu que les administrateurs des bureaux de bienfaisanc eussent des égards particuliers, dans la distribution d ces secours, aux pauvres qui auraient été précédemmen

vaccinés, et dont les enfans seraient soumis à cette opération.

Mais si, malgré toutes ces précautions, la petite vérole venait à se manifester dans quelque endroit, les parens, pour leurs enfans, les tuteurs, pour leurs pupilles, les maîtres, pour leurs domestiques, étaient obligés, dans les départemens des Landes, de la Meurthe et de l'Aude, à en faire, dans les trois jours de l'apparition des premiers symptômes, la déclaration aux maires de leurs communes, lesquels devaient en avertir les sous-préfets, chargés de prendre les mesures les plus convenables pour s'opposer à la contagion, en faisant de suite pratiquer des vaccinations générales, et en empêchant les individus convalescens de sortir de leurs maisons sans un certificat du médecin, qui spécifie qu'il n'y a aucun danger de contagion.

Ils ont contraint les parens, tuteurs et maîtres à prévenir les maires si la petite vérole se déclarait dans leurs maisons.

Dans ce cas, ils ont consigné chez eux les sujets varioleux jusque après la chute des croûtes.

Il a paru convenable à ces mêmes préfets, en même temps qu'ils cherchaient à vaincre les résistances qu'offrent toujours les préjugés, de s'occuper aussi d'exciter l'émulation parmi les gens de l'art. A cet effet, ils ont institué des prix en argent, en livres, en intrumens de chirurgie, pour ceux des vaccinateurs qui, dans le courant de chaque année, auraient montré le plus de zèle, et soustrait le plus d'enfans aux atteintes de la petite vérole. M. le comte de *Chabrol*, préfet du département de la Seine, a distribué, dans chacun des arrondissemens ruraux de sa préfecture, trois primes de 100 fr. chacune pour ceux des gens de l'art qui auraient fait le plus de vaccinations; et, en outre, pour récompenser le zèle des maires, des

En même temps, ils ont institué des prix en argent, livres et instrumens de chirurgie pour les plus zélés vaccinateurs.

Récompenses particulières pour le département de la Seine.

curés ou des propriétaires qui auront facilité la pratique de cette méthode, il a accordé à trois d'entre eux une coupe en argent, sur laquelle il a fait graver le motif honorable de la munificence de l'administration qu'il préside.

Plusieurs préfets n'ont pu fournir d'états.

Les préfets des Ardennes, de l'Aube, de l'Aveyron, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Côte-d'Or, de la Creuse, de la Dordogne, du Doubs, de la Drôme, de l'Eure, du Finistère, du Gard, de l'Hérault, d'Indre-et-Loire, de l'Isère, du Jura, de la Loire-Inférieure, de Loir-et-Cher, du Loiret, de la Marne, du Morbihan, de la Moselle, de la Nièvre, du Nord, de l'Orne, des Basses-Pyrénées, des Haut et Bas-Rhin, du Rhône, de la Haute-Saône, de Saône-et-Loire, de Seine-et-Marne, de la Somme, de Tarn-et-Garonne, de la Vienne, de la Haute-Vienne, des Vosges, de l'Yonne, et le sous-préfet de Gannat, département de l'Allier, s'accordent à annoncer que si la vaccine n'a fait que de faibles progrès dans leurs préfectures, que si même ils ne peuvent fournir au Ministre les relevés qui leur ont été demandés à tant de reprises, on ne peut en accuser ni le zèle des gens de l'art, ni l'éloignement des familles, ni l'indifférence de l'administration, mais plutôt les événemens malheureux qui ont agité la France, et la présence des troupes alliées.

Mesures prises par les maires des communes de Ludon et de Tournedos.

Nous n'avons à citer, parmi les maires, que ceux de Ludon, département de la Gironde, et de Tournedos-sur-Seine, département de l'Eure ; le premier, puissamment aidé par MM. les membres du comité cantonal,

du vaccinateur et de M. le desservant de la paroisse, a donné un grand mouvement à l'opinion de ses administrés, en contraignant, par voie de police, les pères et mères aisés à faire vacciner leurs enfans, et en accordant un prime de 50c pour chaque enfant appartenant à des parens pauvres. Ces mesures ont produit un résultat heureux, puisque tous les enfans de cette commune ont été vaccinés. Il a donné de la publicité à cet acte de dévouement, afin de déterminer les maires de son département à l'imiter. Le second a mis le plus grand empressement à faire vacciner tous les enfans de sa commune, après en avoir donné l'exemple sur ceux de sa famille. Ses efforts ont été couronnés d'un tel succès, qu'au mois de mai aucun individu de sa commune n'avait plus à craindre les ravages de la petite vérole.

Zèle des ecclésiastiques.

Le Comité a la satisfaction de pouvoir annoncer que par-tout les ecclésiastiques se sont empressés de seconder les vues de MM. les préfets ; que si, pendant le cours de cette année, MM. les archevêques ou évêques n'ont pas publié de lettres pastorales ou de mandemens nouveaux en faveur de la nouvelle inoculation, MM. les curés ont pourtant eu soin, autant que les circonstances difficiles l'ont permis, de rappeler à leurs paroissiens tous les avantages d'une méthode qui est un des plus grands bienfaits de la providence. A cet effet, les grands-vicaires de Poitiers ont adressé, d'après la demande de M. le préfet de la Vienne, aux curés et desservans de ce diocèse une lettre circulaire dans laquelle ils leur recommandent d'user de toute leur influence auprès de leurs

Circulaire de MM. les grands-vicaires de Poitiers.

paroissiens, pour triompher des préjugés qui pourraient les éloigner d'avoir recours à la vaccine pour eux et pour leurs enfans.

Plusieurs curés sont les apôtres de la vaccine dans les départemens

De l'Aube,

D'Eure-et-Loir,

M. le préfet de l'Aube a fait connaître au Ministre le zèle de M. *Meunier,* desservant à Marolles-les-Baillis; M. le préfet d'Eure-et-Loir a rendu également justice à celui de M. *Cochin,* curé de Mottereau, qui n'a cessé d'être un apôtre très-éclairé de la vaccine, et dont les soins ont préservé depuis long-temps son canton des ravages de la petite vérole : il en a été de même de M. *Godelier,* curé à Vion, département de la Sarthe, qui, depuis plusieurs années, a fait si soigneusement vacciner ses paroissiens, qu'il n'y a pas eu de petite vérole dans sa commune, quoiqu'elle ait régné dans le voisinage ; de M. l'abbé *Chevalier,* desservant à Fourges, département de l'Eure, qui a vacciné plusieurs individus avec succès, et qui assure que, depuis qu'il est chargé de cette paroisse, la petite vérole n'y a jamais pénétré : enfin M. le préfet d'Ille-et-Vilaine a reconnu l'heureux résultat du concours de l'autorité civile et de l'influence ecclésiastique, en annonçant au Ministre que la vaccine était sur-tout pratiquée dans les cantons de son département où les curés unissaient leurs efforts à ceux de l'administration pour détruire les préjugés qui existent encore contre cette méthode. Il est résulté de cette union, et du zèle désintéressé de quelques particuliers, qu'il est peu de départemens, ajoute M. le préfet, où la vaccine soit pratiquée d'une manière plus gratuite par toutes les classes de la société. Il cite entre autres M. le vicomte de *Molen*, qui

De la Sarthe,

De l'Eure,

D'Ille-et-Vilaine.

Zèle de quelques particuliers.

a parcouru les campagnes pour vaincre la résistance des paysans, et qui a payé plusieurs mères de famille pour obtenir d'elles qu'elles laissassent vacciner leurs enfans. Il fait également une mention toute particulière de M.me *Delestang*, femme du conseiller de préfecture, qui réunit chez elle, à des jours fixes, le plus d'enfans qu'il lui est possible de rassembler, et qui les vaccine avec autant d'adresse que de succès. Il en est de même de M.me *Ferron*, propriétaire à Louvaines, département de Maine-et-Loire, qui depuis 1800, époque à laquelle elle a fait ses premiers essais sur sa fille, a plusieurs fois fait des voyages dans les environs de sa propriété, pour y vacciner les enfans qu'elle tâchait de réunir. Enfin nous ne devons pas omettre de faire une mention toute particulière de M.lle *Bourdier*, fille du juge de paix du canton de Jalligny, qui consacre tous ses soins à la propagation de la vaccine, qui ne laisse aucun enfant de son canton s'y soustraire, et à laquelle Jalligny est redevable de ne plus craindre la petite vérole.

De plusieurs dames des départemens, D'Ille-et-Vilaine, De Maine-et-Loire, De l'Allier.

S'il fallait citer tous les médecins et chirurgiens qui ont donné des preuves de zèle, d'activité, de constance, de désintéressement, le Comité pourrait vous citer presque tous ses collaborateurs des départemens. Il n'est pas un seul préfet qui, en envoyant les états des vaccinations pratiquées dans sa préfecture, ne désigne plusieurs gens de l'art comme s'étant fait remarquer par des efforts soutenus, par des succès plus ou moins considérables, et par des sacrifices souvent renouvelés. Ces estimables praticiens trouveront, dans la bonté du Roi et dans la

Tous les gens de l'art sont aujourd'hui partisans de la nouvelle inoculation.

justice du Ministre, la récompense de leurs travaux, et leurs noms, que vous entendrez répéter plusieurs fois dans le cours de ce rapport, seront proclamés à la fin de la séance.

DEUXIÈME DIVISION.

PARTIE MÉDICALE.

APRÈS avoir fixé votre attention sur le peu de mesures importantes qu'il a été possible à l'administration de prendre pour propager la vaccine, le Comité doit passer aux observations médicales.

Ce rapport présente des observations semblables à celles que le Comité recueille depuis seize ans.

Vous trouverez nécessairement, Messieurs, dans ces observations, des faits analogues à ceux qui ont déjà été exposés dans nos précédens rapports, et cette conformité de résultats est une conséquence essentielle de cette action toujours égale, toujours uniforme, que nous avons depuis long-temps reconnue à la vaccine.

Aussi, à peine aujourd'hui vous entretiendrions-nous de tous ces détails, si nous n'y trouvions l'occasion de rappeler à votre attention les noms et les efforts de ceux de nos collaborateurs qui ont bien voulu s'associer à nos travaux, et auxquels nous devons la justice de faire valoir leur zèle auprès de l'autorité supérieure.

Marche régulière de la vaccine.

Vous savez avec quelle régularité marche le travail de la vaccine ; vous vous rappelez que c'est là un de ses caractères les plus prononcés. Nous ne vous dirons donc pas que l'expérience de 1815 a ajouté quelque chose

à ce point de fait ; nous ne nous occuperons que de ses très-rares variations. Ainsi, M. *Fleurimont,* dans le département de l'Eure, a vu le premier travail se développer le onzième jour; M. *Rocher,* de Vermenton, le douzième; le même M. *Fleurimont,* le dix-neuvième ; M. *Serrières,* de Nancy, a vu cette période d'inertie durer jusques au vingt-unième, chez une jeune personne à laquelle il était survenu, dans les premiers jours, un accès d'épilepsie.

Quelquefois le premier développement éprouve un léger retard.

Divers exemples du 11.e au 21.e jour.

On a vu quelques individus opposer à l'infection vaccinale une résistance qui a fatigué les parens, et qui leur a pu faire croire qu'il était inutile de recommencer l'opération. M. *Fleurimont,* chirurgien au Vaudreuil, a vu deux sujets qui ont résisté à quatre vaccinations successives ; M. *Chemin,* chirurgien à Perthes, a fait la même observation sur un enfant vacciné six fois, et M. *Groffier,* médecin à Châlons-sur-Saône, rapporte l'observation d'un enfant qui a été également inaccessible à l'inoculation de la vaccine et à celle de la petite vérole, qui avait été précédemment pratiquée sans succès.

Résistance à contracter la vaccine

Et la petite vérole.

Mais souvent cette résistance n'a été que passagère, pour ainsi dire; elle a été vaincue par la constance avec laquelle les gens de l'art ont répété leur opération ; ainsi, dans le nombre des sujets qui ont été vaccinés par M. *Fleurimont,* treize n'ont eu de travail qu'après la deuxième vaccination.

Cette résistance n'est pas insurmontable.

Exemples d'infection de la 2.e à la 7.e vaccination.

M. *Giret-Dupré* a été témoin que, chez un enfant vacciné deux fois au bras sans succès, et revacciné une troisième aux cuisses, les boutons de la dernière opération entraient en dessiccation, lorsqu'il parut six autres boutons

à l'endroit des piqûres faites aux bras cinq semaines avant: la matière de ces boutons inoculée à d'autres enfans a produit la vaccine. Ce praticien avait déjà remarqué que quelques enfans des campagnes, vaccinés aux bras, sans succès, avaient ensuite contracté la vaccine par l'inoculation qui leur en avait été pratiquée aux cuisses. M. *Rack,* médecin à Benfeld, département du Bas-Rhin, a, pendant ses vaccinations de 1815, vacciné quatre fois, à des époques éloignées, un enfant sur lequel la vaccine ne s'est développée qu'à la quatrième opération. M. *Meynier,* chirurgien à Dôle, a vu un enfant de onze mois qui n'a pu contracter la vaccine qu'à la cinquième vaccination. M.me *Ferron,* propriétaire à Louvaines, n'a réussi qu'à la sixième, et M. *Charpentier,* médecin à Guérigny, qu'à la septième.

Coïncidence de la vraie et de la fausse vaccine sur le même sujet.

Nous n'expliquerons pas comment il se fait que le même individu ait en même temps des boutons de vraie et de fausse vaccine, mais nous dirons que ce fait a été observé sur quatre sujets par MM. *Serrières* et *Nolhet;* le vaccin recueilli dans le bouton régulier a produit une vaccine légitime, et celui qui a été puisé dans le bouton de fausse vaccine a été sans aucun effet.

L'action intérieure de la vaccine mérite toute l'attention des médecins.

Jusqu'ici, nous vous avons présenté la vaccine comme affection purement locale; nous l'avons envisagée sur la partie même où son travail se développe; mais toutes importantes que soient cette régularité et, par conséquent, les légères déviations qu'elle présente, il faut convenir que des considérations tout autrement intéressantes dérivent de la nature bien connue de cette nouvelle inoculation.

On sait qu'elle imprime à l'individu sur lequel elle se développe, une action dont le résultat le plus certain est de le préserver de la petite vérole ; mais en même temps, pendant son cours, elle détermine un mouvement intestin qui se manifeste par des phénomènes souvent insensibles à l'œil le plus exercé, et cependant perceptibles par ses effets.

Cette action peut avoir lieu sans travail local.

Ainsi tantôt, comme nous l'avons déjà dit précédemment, et comme M. *Castara* l'a observé sur un enfant de six ans, la fièvre se développe plus ou moins de temps après l'insertion qui reste inerte ; et ce travail fébrile, sans affection locale, suffit pour qu'une seconde inoculation de la vaccine, et même le contact de la petite vérole, n'affectent en aucune manière les individus soumis à cette épreuve.

Elle se manifeste, 1.° Par des éruptions générales.

Tantôt aussi, comme l'ont remarqué MM. *Lavergne, Durand*, chirurgiens dans le département de l'Allier, et quelques médecins du département de l'Eure, on voit, après le cours de la vaccine, une éruption sans caractère bien déterminé, mais dont le développement dénote une action intérieure bien manifeste : quelquefois cette éruption est d'une nature entièrement vaccinale, c'est-à-dire que les boutons qui la forment ont la même apparence extérieure, et parcourent les mêmes périodes que ceux qui se développent au lieu de l'insertion ; ainsi, M. *Buisson*, chirurgien à Illiers, a vu un, deux boutons de vaccine paraître sur la figure d'un enfant en même temps que ceux des bras. Dans le nombre des individus que M. *Dumont-Lisot* a vaccinés, il en a rencontré deux qui,

Ces éruptions ont quelquefois le caractère vaccinal.

Deux exemples.

pendant la marche de la vaccine, ont eu une éruption générale de boutons vaccins ; il a pris de la matière dans un des boutons éloignés du lieu de l'insertion, l'a inoculée à deux enfans qui ont eu une vaccine régulière. M. *Picault,* chirurgien à Courtenay, a été témoin du même fait, et a inoculé la matière de l'éruption à quatre enfans qui ont eu, comme les deux précédens, la vaccine sans éruption générale.

On inocule la matière de l'éruption et on donne la vaccine sans eruption.

Est-ce à cette action prolongée que nous devons rapporter ces éruptions qui reviennent plusieurs années après une vaccination régulière, ou bien doit-on croire que des faits mal observés ont induit en erreur certaines personnes trop promptes à porter un jugement sur ces sortes de phénomènes ! c'est ce que nous laissons à décider aux praticiens qui s'occupent de la vaccine ; et c'est pour les éclairer davantage sur cet objet, que le Comité consigne ici les observations suivantes, qui lui ont été communiquées par M. *Valteau,* conservateur du dépôt de Nantes.

Ces éruptions peuvent arriver plus ou moins de temps après le travail vaccinal.

Deux observations incomplètes.

Une mère, en venant consulter ce médecin pour elle-même, lui assura qu'un de ses enfans, vacciné depuis trois ans, avait tous les ans, sur les bras, des boutons semblables à ceux de la vaccine d'insertion : M. *Valteau,* qui n'a pu vérifier le fait, a vu un autre enfant, vacciné avec succès depuis un an, portant sur le bras gauche trois boutons de la forme de ceux de la vraie vaccine; ils étaient alors fort avancés, et faute de sujets à vacciner, il n'a pu faire usage de ce fluide.

2.° Par l'amélioration

Si ces faits laissent quelques doutes, il n'en est pas

de même des suivans, dont nous avons, depuis plusieurs années, recueilli un très-grand nombre d'exemples, et que nous retraçons encore dans ce compte rendu, comme autant de preuves nouvelles de cette action intestine que la thérapeutique peut employer utilement, que l'art peut à son gré mettre en mouvement dans les circonstances si fréquentes du défaut d'énergie de quelques parties isolées de l'individu, ou même de tout le système.

qu'elle produit dans la santé d'individus languissans. ;

C'est ainsi que MM. *Salles*, médecin à Valognes, *Roché*, medecin à Vermenton, *Bermont*, à Valence, *Morin*, chirurgien à Charly, et *Yves*, chirurgien à Montluçon, rapportent des exemples plus ou moins nombreux d'enfans incommodés de croûtes laiteuses, qui, chez les uns, couvraient toute la face ; chez d'autres, les oreilles; chez d'autres, les bras; chez d'autres encore, diverses parties du corps, et qui tous ont été guéris après l'effet de la vaccine, dont les boutons ont suppuré chez quelques-uns pendant plusieurs semaines.

Dans celle des sujets atteints de croûtes laiteuses,

Le même M. *Roché* rapporte également que le frère et la sœur, l'un âgé de trente-deux mois et l'autre de sept ans, avaient constamment eu depuis leur naissance, dans le cuir chevelu de presque toute la tête, une ulcération croûteuse simulant plutôt la teigne que la croûte laiteuse ; vaccinés dans cette circonstance, leur tête s'est entièrement nettoyée dans les premiers jours qui ont suivi l'opération.

De la teigne,

M. *Salles*, qui a beaucoup vacciné, et qui, par conséquent, a pu se livrer à des expériences sur des masses nombreuses de sujets vaccinés, nous a mandé que, sur

cinquante sujets affectés de cette même maladie, il y avait eu une action évidemment salutaire de la vaccine ; mais que cependant la guérison n'avait été complète chez aucun, qu'après l'usage de la poudre de charbon de bois.

Des scrofules,

Ce même praticien a soumis cent quarante-deux sujets scrofuleux à l'action de la vaccine, par un nombre plus ou moins grand de mouchetures pratiquées près les engorgemens glanduleux ; tous ont été guéris par la suppuration de ces glandes, ou par leur résolution.

M. *Gisclard*, médecin dans le département du Tarn, rapporte l'exemple d'une fille âgée de trois ans, affectée d'un engorgement chronique des parotides, dont une était déjà en suppuration ; il vaccina cet enfant aux environs des parties affectées ; les boutons vaccins furent très-beaux, suppurèrent quelque temps, et la guérison suivit de près l'emploi de ce moyen.

D'engorgement lymphatique du genou.

M. *Cazals*, médecin à Agde, a vacciné une fille de douze ans, par plusieurs piqûres sur un engorgement lymphatique qu'elle portait depuis quatre mois au genou droit ; dix-huit boutons se développèrent, le genou acquit, du neuvième au dixième jour, un gonflement considérable, qui disparut à mesure que l'inflammation vaccinale s'éteignit : cinq semaines après, l'engorgement était beaucoup diminué, et la maladie a fini par disparaître.

Effet des piqûres multipliées sur les parties malades.

M. *Rigal* vaccina, par quatorze piqûres placées sur la partie malade, un garçon de 12 ans qui avait un gonflement articulaire au genou de la jambe droite, par suite d'un rhumatisme. Dix boutons parurent à l'époque

ordinaire. A la chute des croûtes, le gonflement avait diminué de deux tiers. De nouveaux boutons, développés au moyen de la pommade stibiée d'*Autenrieth*, déterminèrent la cure.

Le même effet salutaire a été observé, dans des cas d'ophtalmie rebelle, par MM. *Yves*, chirurgien à Montluçon; *Meynier*, chirurgien à Dôle; *Colombot*, médecin à Chaumont, *Cazals*, médecin à Agde; *Baudrier*, étudiant en chirurgie à Favie; *Mottet*, officier de santé au Pont-de-l'Arche. Des ophtalmies.

Nous nous bornerons à citer deux observations sur ces guérisons d'ophtalmie. M. *Bermont*, médecin à Valence, rapporte qu'il a vacciné autour des yeux une fille de 16 ans atteinte d'une ophtalmie grave et depuis long-temps rebelle, et que cette fille a éprouvé, de l'emploi de ce moyen, une amélioration très-sensible. M. *Ouradou*, médecin à Lacaune, département du Tarn, a vacciné, par vingt piqûres pratiquées aux deux bras, un enfant de 9 ans, d'une constitution robuste, mais affligé d'une ophtalmie chronique : la guérison a été complète, à la suite de la marche régulière des boutons vaccins.

Il a été fait mention, dans nos derniers rapports, de beaucoup de dartres qui ont été guéries après l'action de la vaccine. Il paraît que ces exemples ont déterminé plusieurs praticiens à employer ce moyen dans des cas semblables ; et nous nous empressons d'annoncer que, dans tous les faits dont la connaissance nous a été transmise, la vaccine a été inoculée le plus près possible de Des dartres.

la dartre, quelquefois sur la dartre elle-même, toujours par des piqûres plus nombreuses que lorsqu'on fait l'insertion aux bras, et qu'enfin une suppuration plus ou moins longue, entretenue quelquefois par des moyens artificiels, quelquefois se prolongeant d'elle-même, paraît avoir servi de crise à l'affection dartreuse. C'est ce que nous ont fait connaître, avec plus ou moins de détails, MM. *Morin*, chirurgien à Charly, *Buisson*, officier de santé à Laval, *Crouzet*, médecin à Milhars, *Mottet*, officier de santé au Pont-de-l'Arche, *Fleurimont*, chirurgien au Vaudreuil, *Yves*, à Montluçon, *Cazals*, médecin à Agde, *Ménissier*, médecin à Guéret, *Giret-Dupré*, médecin à Rouen.

De la chlorose.

Ce stimulus de la vaccine a développé chez de jeunes filles, atteintes de chlorose, une énergie qui a triomphé de la langueur qui est le caractère essentiel de cette affection. Ainsi M. *Salles* rapporte que cinq jeunes filles chlorotiques ont eu leurs règles après le développement de la vaccine, qui leur avait été inoculée dans l'intention de les débarrasser de cette maladie. M. *Yves* donnait des soins à une fille de dix-neuf ans, qui avait les pâles couleurs depuis trois ans ; il la vaccina par vingt-deux piqûres qu'il pratiqua aux cuisses, près des genoux : dans le courant du mois les règles parurent, et cette fille a joui, depuis cette époque, d'une santé très-régulière.

Deux exemples.

De la coqueluche.

La coqueluche est la première maladie dans laquelle on a observé la salutaire influence de la vaccine ; d'une nature en même temps nerveuse et catarrhale, cette affection paraît recevoir de la vaccine une modification con-

sécutive, soit à un changement de la direction nerveuse, changement que nous ne pouvons point préciser, soit à une éruption et une suppuration plus ou moins abondantes des boutons vaccins. C'est au moins ce qu'il nous est permis de conclure des observations qui nous ont été transmises par plusieurs de nos correspondans, et entre autres par MM. *Chappa*, médecin à Carneaux, et *Detcheberry*, chirurgien à Mauléon. Le premier a multiplié les piqûres sur sept enfans qui ont dû à ce mode d'inoculation la terminaison de leur maladie ; le second a observé que les enfans vaccinés pendant le cours de la coqueluche éprouvaient un soulagement sensible, et s'en trouvaient débarrassés après la dessiccation des boutons vaccins.

Des convulsions.

Si de ces affections, qui toutes dépendent plus ou moins de lésions du système lymphatique, nous passons à celles dont le siége paraît être dans le système nerveux, nous verrons que la vaccine n'a pas eu sur elles une action moins marquée que sur celles dont nous venons d'entretenir votre attention.

Ainsi M. *Cazals*, médecin à Agde, rapporte l'exemple d'un enfant attaqué de convulsions qui se renouvelaient à des époques très-rapprochées, et qui en a été guéri par une suppuration très-abondante aux boutons vaccins, suppuration qu'il a eu soin d'entretenir pendant quelques semaines.

De l'épilepsie.

M. *Baudrier*, étudiant en chirurgie à Favie, a vu un enfant de quinze mois, d'une forte constitution, dont les mouvemens étaient convulsifs, guéri par suite d'une

suppuration qui dura pendant deux mois et demi, à l'endroit où s'était développée la vaccine.

Exemples d'améliorat.on par suite du développem.t de vingt boutons à la région épigastrique.

M. *Salles* nous a mandé que l'état d'un épileptique, âgé de vingt ans, avait été sensiblement amélioré par suite de la vaccination qui lui avait été pratiquée au nombre de quarante-huit piqûres, dont vingt à la région épigastrique, et les autres au cou et aux membres thorachiques.

Nous devons à M. *Percy* la communication du fait suivant, qui lui a été transmis par M. *Doillon*, ancien chirurgien militaire, retiré à Saint-Loup près Luxeuil, où il s'occupe de la vaccine avec autant de zèle que de succès. Une femme agée de 28 ans, enceinte de six ou sept mois, reçut à la partie inférieure du pariétal gauche l'éclat d'une boîte en fonte, lancée par la poudre à canon; le cuir chevelu et le péricrâne furent déchirés de manière à laisser à nu une portion d'os de la longueur de deux travers de doigt : la violente commotion qu'éprouva le cerveau, et les mouvemens convulsifs qui se manifestèrent aussitôt, furent combattus par la saignée, par les anti-spasmodiques; et la réunion des tégumens, faite sur-le-champ, procura, dans l'espace de dix jours, une cicatrice parfaite. Le terme de l'accouchement ne fut pas dérangé ; mais cette femme mit au monde une fille chez laquelle des accès épileptiques se renouvelèrent, pendant quatre mois, dix à douze fois par jour; ce fut alors que M. *Doillon* la vaccina : il assure que les symptômes d'épilepsie cessèrent lorsque les pustules vaccinales commencèrent à paraître: depuis cette époque, qui date de plus d'une année, l'enfant n'a plus eu de mouvemens convulsifs.

Le même effet curatif a été obtenu, selon le rapport de M. *Salles*, sur un hémiplégique. De la paralysie.

M. *Colombot*, médecin à Chaumont, département de la Haute-Marne, cite l'exemple d'un enfant qui était affecté depuis six mois d'une paralysie de la moitié du corps. Divers remèdes avaient été employés inutilement pour triompher de cette maladie; M. *Colombot* le vaccina, le 3 septembre 1815, aux quatres membres; il en est résulté une solution presque complète de l'hémiplégie, quelques jours après l'effet de la vaccine.

Enfin nous ajouterons à tous ces faits l'assurance positive qui nous a été donnée par MM. *Roché*, de Vermenton, *Giret-Dupré*, de Rouen, *Boucher*, de Versailles, *Gisclard*, du département du Tarn, et *Yves*, chirurgien à Montluçon, que des sujets dont la santé était languissante, que d'autres, dont la poitrine était faible, que quelques-uns attaqués de fièvres quartes plus ou moins rebelles, ont éprouvé, après l'action de la vaccine, une amélioration qu'ils ne pouvaient attribuer qu'à l'influence de ce stimulus nouveau.

En rapprochant toutes ces observations, le Comité n'a point prétendu qu'on dût en conclure que la vaccine fût un remède universel; il n'a eu d'autre but que de donner des preuves nouvelles en faveur d'une opinion qu'il a depuis long-temps émise, qui a été adoptée par des praticiens très-célèbres; savoir, que le mouvement imprimé à toute l'économie par le travail vaccinal, peut la modifier au point de donner une action nouvelle aux solides affaiblis, et une impulsion salutaire aux fluides Juste appréciation de ces effets.

stagnans. Il a considéré cet ébranlement comme une crise artificielle, dont le hasard nous a, pour ainsi dire, rendus maîtres, et dont on peut retirer les plus grands avantages, si on sait le provoquer avec prudence et discernement.

Le succès est dû à la fièvre et à la suppuration des boutons vaccins.

L'amélioration observée dans tous ces cas est donc due à la vaccine, considérée comme cause d'une irritation prolongée, d'un travail qui parcourt des périodes marquées, qui allume de la fièvre, qui accélère la circulation, qui procure une suppuration plus ou moins longue, qui, en un mot, change l'état habituel du corps; et non pas à la vaccine considérée simplement comme le préservatif de la petite vérole. Nous redirons donc ce que nous avons déjà fait connaître dans nos rapports précédens, et ce que nous ne pouvons pas trop redire; savoir, que ces effets salutaires ont été obtenus par suite de l'action développée dans l'économie, en conséquence du stimulus vaccinal; que très-certainement une autre action pareille aurait produit les mêmes effets, et qu'à cet égard on ne manque pas d'exemples que la petite vérole a procuré, par la même raison, chez certains sujets, des améliorations de santé aussi remarquables, et souvent même beaucoup plus sensibles que celles que nous avons rapporté avoir été la conséquence du développement de la vaccine.

Ainsi, gardons-nous d'attribuer à la vaccine, considérée seulement comme préservatif de la petite vérole, des vertus curatives d'autres maladies. En cherchant à accroître ses propriétés, nous nous exposerions à la faire considérer, pour ainsi dire, comme un remède universel;

nous appellerions sur elle l'arme si puissante du ridicule.

Mais un effet qu'on ne peut contester à la nouvelle inoculation, et qui lui est propre, c'est la faculté qu'elle imprime à l'individu sur lequel elle a été pratiquée de résister à l'infection de la petite vérole, soit que cette contagion soit inoculée, soit que le vacciné ait, avec son foyer, les rapports de contact les plus intimes, les plus immédiats, soit enfin que, disséminés dans l'atmosphère, les miasmes l'enveloppent de toutes parts, s'introduisent par l'air dans ses poumons, par les alimens dans son estomac, et par la peau dans tout son système absorbant. 3.° Par les contre-épreuves.

Nous n'avons recueilli qu'une observation de contre-épreuve par l'inoculation de la petite vérole sur des sujets vaccinés : nous en devons la connaissance à M. *Baudrier*, étudiant en chirurgie à Favie. Il rapporte qu'une jeune fille âgée de huit ans, sœur de trois autres qu'il avait précédemment vaccinées, vint à être atteinte de la petite vérole ; il inocula la matière de ses pustules à ses trois sœurs, les fit coucher toutes trois avec elle, et toutes trois résistèrent à cette double et décisive épreuve. Par inoculation.

Le même résultat a été observé par MM. *Rigal*, de Gaillac, *Causard*, officier de santé à Tournay, *Giret-Dupré*, médecin à Rouen, dans les communications intimes établies entre les sujets vaccinés et les varioleux. Par cohabitation.

Nous citerons d'une manière particulière les faits suivans, qui nous ont paru mettre dans tout son jour la propriété anti-variolique de la vaccine. Faits remarquables.

M. *Cochin*, curé à Mottereau, nous a mandé qu'une fille de la commune de Fraze fut attaquée de la petite A Mottereau.

vérole ; bientôt une fièvre ataxique vint compliquer cette maladie ; les pustules passèrent à l'état gangreneux, et cette fille mourut : elle recevait les soins d'une autre fille âgée de quatorze ans, précédemment vaccinée, laquelle contracta une fièvre ataxique, et resta inaccessible à la petite vérole.

A Paray-le Monial.

MM. *Bauderon* et *Malherbe*, de Paray-le-Monial, nous ont informés que la petite vérole se manifesta au même instant sur trois sœurs âgées de quinze, dix-huit et vingt-un ans : leurs deux jeunes frères, vaccinés depuis quatre ans, ne sont pas sortis de la chambre de leurs sœurs malades, ont toujours vécu avec elles, et n'ont pas contracté la petite vérole.

A Louvaines.

Un père de cinq enfans les présenta à M.me *Ferron*, propriétaire dans le département de Maine-et-Loire, pour qu'elle voulût bien les vacciner ; quatre se soumirent à l'opération sans trop de difficultés : on ne put jamais déterminer le cinquième à suivre l'exemple de ses frères et sœurs. Peu de jours après il fut saisi de la petite vérole ; et les quatre vaccinés n'en furent point atteints, quoiqu'ils aient continué d'habiter, de jouer avec lui, et de coucher dans le même appartement.

Dans les départemens de l'Eure.

Il est fait mention, dans le Journal médical de l'Eure, qu'un père de quatre enfans, de la commune de Criquebeuf, vint chez le sieur *Mottet* pour les faire vacciner ; quelques larmes que versèrent les deux premiers le mirent dans l'impossibilité de vacciner les deux autres. Deux jours après ils contractèrent la petite vérole et en furent défigurés : ceux qui avaient été vaccinés ne contractèrent

point la petite vérole, malgré qu'ils habitassent et mangeassent avec ceux qu'elle maltraitait.

Nous avons trouvé dans le rapport de M. *Rigal*, chirurgien de Gaillac, qu'une femme de la commune d'Alos, nourrice d'un enfant précédemment vacciné, n'a cessé d'allaiter cet enfant pendant tout le cours de sa petite vérole, et qu'il n'a point contracté cette contagion, quoique, bien certainement, outre les points de contact établis entre sa nourrice et lui, ce dernier avait encore avalé et digéré le pus variolique qu'en tétant il exprimait de la mamelle qui l'allaitait. Du Tarn.

Enfin un fait absolument semblable nous a été communiqué par M. *Yves*, chirurgien de Montluçon. De l'Allier.

Le retour des épidémies varioliques qui semblent respecter des cantons entiers, des communes, et même des maisons dont tous les individus ont été vaccinés, est une de ces épreuves qui portent avec elles le plus de conviction, parce que la nature en fait tous les frais, parce qu'elles ont lieu sur des masses d'hommes plus grandes, et parce qu'elles arrivent sur des surfaces de pays plus étendues. Par retour des épidémies varioleuses.

M. *Tison*, chirurgien à Chamboy, M. *Causard*, officier de santé à Torcenay, M. *Mottet*, officier de santé au Pont-de-Larche, M. *Valteau*, médecin à Nantes, et M. *Lasnaveres*, chirurgien à Rosoy, ont eu de fréquentes occasions d'observer cette résistance qu'ont opposée des sujets vaccinés à la contagion des épidémies varioliques. Nous citerons à ce sujet le fait suivant, qui nous a été rapporté par M. *Romieux*, conservateur du dépôt de la Exemples. Les progrès de ces épidémies sont arrêtés par les vaccinations nombreuses pratiquées sur-le-champ.

Rochelle. La petite vérole s'est manifestée dans plusieurs des communes qui composent les deux cantons de la Rochelle, et ce sont précisément celles où les esprits sont le plus contraires à la vaccine qui ont été le plus maltraitées. Cette ville, pour ainsi dire enveloppée par la contagion, lui a présenté une barrière impénétrable, non qu'il ait été pris des précautions pour la garantir de ses atteintes, mais parce que le grand nombre des vaccinations qui y ont été pratiquées en empêchait l'accès.

Dans d'autres circonstances, le progrès de ces mêmes épidémies a été arrêté par le grand nombre de vaccinations pratiquées de suite sur tous les sujets qui pouvaient encore craindre cette contagion.

C'est ainsi que M. *Morin*, chirurgien à Charly, est parvenu à arrêter les progrès que n'aurait pas manqué de faire la petite vérole dans le pensionnat de sa commune ; il y vaccina de suite soixante-seize enfans, et, depuis cette époque, la petite vérole n'a point reparu dans cette maison.

C'est dans ces circonstances qu'on observe la coïncidence de la vaccine et de la petite vérole.

Il est arrivé quelquefois que, dans ces vaccinations nombreuses et pressées, la petite vérole s'est développée en même temps que la vaccine; alors il semble que cette dernière a amorti la violence de la petite vérole, et lui a imprimé un caractère marqué de bénignité : c'est ce qu'ont observé MM. *Lamblin*, chirurgien à Rouvray, *Causard*, de Torcenay, *Colombot*, de Chaumont, *Lemettais*, de Louviers, *Yves*, de Montluçon, *Desmées*, chirurgien à Chinon, et M. *Bouniceau*, chirurgien à Angoulême.

M. *Fouré,* médecin à Nantes, a consigné dans son rapport à M. le préfet de la Loire-inférieure, qu'il avait suffi, pour faire disparaître la petite vérole d'un quartier populeux de Nantes, de faire vacciner tous les enfans d'une pension.

Il suffit de vacciner beaucoup pour arrêter l'épidémie.

Selon le rapport de M. *Rigal,* la petite vérole qui avait paru dans deux communes de l'arrondissement de Gaillac, a été arrêtée dans sa marche épidémique par la vaccination de cent quatre vingt-dix personnes, faite en deux séances : la maladie a disparu sur-le-champ. Le même fait a été observé à Digoin par M. *Puzenat,* chirurgien, et dans les communes de Saint-Léger et Vitry, par MM. *Baudron* et *Malherbe.* Ces deux praticiens, informés que la petite vérole s'était manifestée dans ces deux communes, s'empressèrent de vacciner dans celle de Saint-Léger, et il n'est pas venu à leur connaissance qu'il y ait eu d'autres sujets atteints que trois sœurs d'une famille dont les garçons avaient été vaccinés. Ils se rendirent à Vitry, le 27 avril, vaccinèrent tout ce qui ne l'avait pas été. La semaine suivante ils se firent annoncer pour vacciner tous ceux de cette commune qui ne l'étaient pas encore ; et personne, depuis, n'y a vu la petite vérole. Enfin, d'après le rapport de M. le préfet du département du Doubs, cette maladie, qui a reparu sur divers points du département, à la suite de l'invasion des troupes alliées, y aurait exercé des ravages, si les praticiens ne s'étaient pas réunis pour en arrêter les progrès par des vaccinations réitérées et le plus nombreuses qu'il a été possible.

Exemples.

La conséquence naturelle de tous les faits que le

Rareté de la petite vérole

dans tous les lieux où l'on a beaucoup vacciné.

Comité vient de mettre sous vos yeux, est que la petite vérole a dû devenir extrêmement rare dans les lieux où on a eu soin de vacciner tous les individus qui pouvaient en craindre les ravages, et que même elle a dû disparaître de quelques-uns. C'est ce que nous ont mandé, de la manière la moins équivoque, M. *La Barthe,* pour la commune de Dammartin et quelques villages voisins, M. *Bouchotte,* chirurgien à Dolincourt, pour le canton de Donjeux, M. *Puzenat*, chirurgien, pour celui de Digoin, M. *Giret-Dupré,* pour le village de Sotteville, M. *Lanoix* , pour l'arrondissement d'Orléans, M. le préfet de l'Aveyron, pour l'arrondissement de Rodez. Enfin M. le préfet du département de l'Aube n'a point laissé ignorer au Ministre que la petite vérole ne s'est manifestée que dans une commune, et sur deux individus seulement de l'arrondissement de Bar-sur-Aube; effet très-probable, ajoute cet administrateur, du nombre des vaccinations précédemment opérées.

Exemples nombreux.

Indication de quelques faits dans lesquels la vertu préservative de la vaccine a paru être en défaut.

A tous ces faits, qui établissent d'une manière si péremptoire la vérité fondamentale de l'action de la vaccine, c'est-à-dire sa propriété anti-variolique, le Comité se trouve obligé d'en opposer d'autres, dans lesquels il paraîtrait que cette propriété s'est trouvée en défaut. Toujours impartial, toujours cherchant la vérité, il hésite d'autant moins de vous la présenter toute entière, que les faits qu'il va vous soumettre, quand bien même ils seraient revêtus de toute l'authenticité qui leur manque, sont dans une proportion si faible en comparaison de ceux qui sont favorables à la nouvelle inoculation , qu'ils

paraissent être ces rares exceptions qui confirment les règles générales.

Examen de ces faits.

Le premier fait qui se présente à nous est relatif à une jeune personne vaccinée il y a dix ans à Paris, par feu notre collègue, M. *Mongenot*. M. *Sigaut*, médecin militaire, mort à Naples il y a plusieurs années, la lui avait présentée pour la vacciner, et s'était chargé de suivre le développement de l'opération. M. *Mongenot* ne revit donc pas cette demoiselle, qui fut saisie, au commencement du mois d'août 1815, de tous les symptômes d'une maladie que plusieurs membres du Comité jugèrent être la petite vérole. Pour s'en éclairer davantage, on inocula à deux enfans la matière contenue dans les boutons de cette éruption ; il s'est développé sur eux un travail local, semblable à celui qui arrive dans la petite vérole inoculée, et dès-lors, si on avait eu des doutes sur la nature de cette éruption, cette expérience les aurait tous levés.

On voit de suite qu'il manque ici une condition expresse, c'est de savoir si, quoique vaccinée, la jeune personne a bien eu la vaccine : c'est ce que l'on ne peut garantir, c'est ce que les parens eux-mêmes ne peuvent certifier, et ce qui frappe de nullité la conséquence qu'on pourrait tirer de cette observation imparfaite.

Rapprocherons-nous de cette observation de simples assertions sans détails, sans preuves, dont nous devons la connaissance à MM. *Simonin*, chirurgien des hospices civils de Nancy, *Reybier*, chirurgien à Châlons-sur-Saône, *Cazals*, médecin à Agde, et à M. le préfet du département

de Lot-et-Garonne ! Il paraît que ces deux derniers présument, avec quelque raison, qu'une fausse vaccine se sera développée ; car M. *Cazals* n'a vu la petite vérole arriver que sur des enfans qui avaient été vaccinés par un curé et un instituteur ; et M. le préfet de Lot-et-Garonne se borne à dire qu'une jeune fille vaccinée par une sage-femme, et ayant eu ensuite une éruption sur tout le corps, fut atteinte, trois ans après, d'une petite vérole confluente, dont elle est restée marquée.

Nous ne pouvons donc pas regarder encore ces diverses observations comme décisives, puisque toutes sont dépourvues de ce qui pourrait en constituer la solidité, savoir la régularité de la vaccine développée.

Un seul paraît positif.

Il n'en est pas de même du fait suivant, qui a fixé l'attention du Comité. Deux sœurs furent vaccinées en 1806, dans un des dispensaires de Paris ; neuf ans après, l'une d'elles est admise, pour une maladie assez grave, à l'hôpital des enfans, où la petite vérole existait alors ; quatre jours après être sortie de cette maison, guérie de la maladie pour laquelle elle y était entrée, elle est saisie de tous les symptômes d'une petite vérole sur la nature de laquelle le Comité n'a pas élevé le plus léger doute.

Ici la vaccine a été tellement régulière, qu'on s'est servi de la matière pour l'inoculer à d'autres ; elle a réussi sur eux ; ensuite, la petite vérole a été contractée dans un hôpital où elle existait ; l'enfant a été visité par différens membres du Comité, qui tous ont reconnu la petite vérole. C'est donc un fait bien positif dont nous reconnaissons l'authenticité, mais qui, malgré son évi-

dence, nous offre encore une preuve de la puissance de la vaccine, puisque, pendant le cours de cette maladie, l'autre sœur, qui avait été vaccinée en même temps que la varioleuse, eut tous les symptômes précurseurs de la petite vérole, qui cependant n'éclata pas chez elle.

Que conclure de ce fait, que nous regardons comme unique jusqu'à présent! rien autre chose, sinon qu'il est bien prouvé au Comité qu'un individu, sur plusieurs millions, a eu la petite vérole après la vaccine.

Eh! si on compare cette faible proportion à tout ce qu'on sait de récidives bien prouvées de la petite vérole, trouvera-t-on bien extraordinaire que, puisque, dans des cas très-rares, la petite vérole ne peut pas mettre à l'abri d'une récidive, dans des cas incomparablement plus rares encore, la vaccine ne mette pas à l'abri de la petite vérole!

Il est à la somme de ceux qui confirment la propriété anti-variolique, comme un est à plus de douze millions.

Ce fait unique n'est pas plus extraordinaire que ceux de récidive de la petite vérole.

Déjà, dans nos rapports précédens, nous avons donné des exemples de ces récidives varioleuses; nous pouvons en offrir de nouveaux aujourd'hui.

Plusieurs exemples de cette récidive.

Le Comité a reçu de M. *Sédillot* le jeune des détails très-circonstanciés sur la possibilité de la récidive de la petite vérole; il expose le fait de la manière suivante: En 1789, M. *Baudot*, membre du collége de chirurgie et chirurgien du prince de Condé, le pria de voir un enfant de neuf ans, qu'il trouva bien évidemment atteint de la petite vérole: M. *Baudot*, en l'appelant auprès de ce malade, n'avait d'autre but que de faire constater la nature de l'éruption, attendu que l'année précédente il avait traité ce même enfant d'une variole bien caractérisée, qui avait laissé des cicatrices.

Un des praticiens les plus célèbres de Montpellier, M. *Chrestien*, qui a eu, bien évidemment, la petite vérole dans son enfance, a, depuis qu'il est médecin, essayé, à plusieurs reprises, de s'inoculer cette maladie; à la vingtième expérience, il se fit quatre piqûres, qui s'enflammèrent progressivement, de manière à faire croire qu'il allait avoir la petite vérole : en effet, à l'époque ordinaire, il éprouva tous les symptômes de la fièvre ; il se fit sur le corps une éruption de quarante à cinquante pustules, et les piqûres suppurèrent pendant près d'un mois.

Il paraît donc bien évident que la petite vérole peut se développer une seconde fois sur un individu qui l'aurait déjà eue une première; or, puisque cette maladie n'offre pas pour la récidive un préservatif constant, il n'est pas surprenant que la vaccine n'ait pas plus de pouvoir qu'elle : c'est encore là un de leurs traits de ressemblance ; et aurait-on la prétention d'exiger d'elle plus que l'on n'exige de la petite vérole elle-même ?

Il ne doit pas empêcher de recourir à la vaccine qui seule peut prévenir les ravages de la petite vérole.

Le Comité ne voit donc pas, dans ce cas unique du retour de la petite vérole après la vaccine, un fait qui puisse, diminuer la confiance que seize ans de succès en France assurent à la nouvelle inoculation. Il y trouve une raison nouvelle pour en recommander davantage la pratique; et son opinion, à cet égard, est fondée sur une quantité si considérable d'observations et d'expériences contraires au fait qu'il vient de rapporter, qu'il pense qu'aux yeux de tous les hommes sensés, il vaudra toujours mieux courir les hasards d'avoir, une fois sur quinze ou

vingt millions, la petite vérole après la vaccine, que d'attendre paisiblement cette contagion sans recourir à son préservatif.

Cette indispensable nécessité de recourir à la vaccine doit être d'autant mieux sentie, que la variole peut exercer de plus grands ravages. Alors, toute espèce de retenue est blâmable; tout délai est presque un délit public. On s'expose, soi, sa famille et toute une contrée, à être non pas seulement le témoin, mais l'artisan volontaire de malheurs qu'il eût été si facile de prévenir.

Nous retracerons ici une faible partie de ceux dont la connaissance nous est parvenue.

Exemples de ces ravages.

M. *Baudrier*, étudiant en chirurgie à Favie, nous a mandé qu'une fille de 20 ans qui ne voulut pas être vaccinée, fut atteinte de la petite vérole. Le huitième jour, son corps se couvrit de taches gangreneuses; bientôt ses boutons agglomérés ne formèrent plus qu'une croûte, et malgré tous les secours de l'art, cette jeune fille mourut d'une inflammation gangreneuse tellement intense, qu'il fallut l'inhumer quatre heures après sa mort. Deux jeunes garçons que leurs parens n'avaient pas fait vacciner, succombèrent à la même maladie, dans une commune voisine.

M. *Boudin*, chirurgien à Fontenay-aux-Roses, nous a instruits que les enfans de trois ou quatre familles, qui n'ont pas voulu les laisser vacciner, viennent d'avoir la petite vérole, qui leur a été communiquée par l'un d'eux, qui l'avait contractée en enterrant, au cimetière du père La Chaise, un sujet mort de cette maladie.

M. *Giret-Dupré* nous a informés que la petite vérole avait enlevé, dans la commune de Petit-Couronne, une fille de 17 ans et un jeune homme de 20, qui devaient se marier ensemble; que, dans le village de Grand-Couronne, où huit enfans avaient succombé à cette contagion, on avait remarqué que, sur cinq enfans qui faisaient partie d'une famille, trois eurent la petite vérole, à laquelle deux succombèrent, et que les deux autres, qui avaient été vaccinés, avaient été exempts du malheur de leurs frères.

Tous ces événemens funestes n'auraient pas eu lieu si, mieux éclairés sur leurs véritables intérêts, les parens de toutes ces victimes avaient profité des offres que la sollicitude de l'administration et le zèle des gens de l'art leur avaient renouvelées à plusieurs reprises.

Emploi des croûtes vaccinales.

Le Comité n'a rien recueilli de particulier sur l'emploi des croûtes vaccinales : il sait seulement que c'est toujours par ce moyen que les vaccinateurs du département du Tarn reproduisent la vaccine, parce qu'il est entre leurs mains le plus sûr et le plus commode.

MM. *Baudron* et *Malherbe* ont aussi renouvelé deux fois la source de la vaccine, en inoculant la matière des croûtes pulvérisée et délayée dans de l'eau. Sur vingt sujets qu'ils ont soumis à l'inoculation de cette matière, six ont eu la vraie vaccine, qui, au bout de douze jours, a été reportée avec succès sur d'autres.

Recherches sur l'existence du cowpox en en France.

Quoiqu'on ait fait peu de recherches en 1815 pour trouver la vaccine sur les vaches, et même pour en découvrir l'origine sur les chevaux, nous avons cependant

recueilli sur cet objet des faits assez importans dont nous devons vous donner connaissance.

M. *Didelot*, curé à Gerbepal, nous a écrit qu'un fermier demeurant au milieu des montagnes des Vosges, et possesseur de quinze vaches, lui avait assuré qu'il avait eu quelquefois une espèce de vaches qui avaient la petite vérole au trayon, et que les filles qui les soignaient avaient souvent la petite vérole aux mains. Cet homme, qui a quatre enfans, ne veut les faire vacciner que lorsque ses vaches auront encore cette maladie.

Il paraît avoir été observé dans le département des Vosges.

M. *Cazals* inocula à deux enfans qu'on lui apporta d'un canton où régnait la petite vérole, la matière des eaux aux jambes d'un cheval. Les piqûres pratiquées sur ces enfans offrirent leur travail en temps opportun. Les boutons eurent la forme de ceux de la vaccine, suivirent la marche la plus régulière. Leur matière inoculée à d'autres, leur rendit une vaccine tout aussi légitime que celle dont elle provenait, et cette dernière a été reportée avec le même succès et la même régularité sur d'autres ; enfin, pour compléter entièrement cette expérience, M. *Cazals* a inoculé la petite vérole aux deux enfans qui avaient reçu immédiatement la vaccine du cheval, et ni l'un ni l'autre n'a contracté cette maladie.

Inoculation de la matière des eaux aux jambes d'un cheval.

Elle développe la vaccine sur des enfans

Qui résistent ensuite à la contagion de la petite vérole, dont on leur inocule la matière.

Cette expérience, que le Comité avait eu occasion de faire en 1812, et dont il a rendu compte dans son rapport sur les vaccinations de cette même année, confirme de nouveau l'opinion qu'avait émise le docteur *Jenner* sur l'origine primitive du cowpox qu'il a prétendu être une conséquence de l'inoculation de la matière des eaux aux

jambes des chevaux, sur le trayon des vaches, par les personnes chargées de soigner en même temps ces deux espèces d'animaux. Il ne doit donc plus rester aucun doute sur cette origine, qui paraît bien évidemment constatée, tant par le fait rapporté par M. *Cazals*, que par les expériences positives du docteur *Loy*, des docteurs *Lafont*, de Salonique, et *Sacco*, de Milan, citées dans le même rapport.

Conclusion du rapport.

Le Comité va terminer son rapport en vous faisant connaître la décision par laquelle M. le Sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur a décerné aux plus zélés propagateurs de la vaccine les récompenses dont leurs efforts et leurs succès en 1815, les ont rendus dignes. Vous retrouverez, dans la liste honorable que nous allons vous lire, des noms qui déjà plusieurs fois ont retenti dans cette enceinte. Il semble que, pour eux, les anciens triomphes aient été une raison pour en obtenir encore. D'autres noms, que vous avez pu remarquer dans nos fréquentes assemblées, seront également couronnés, et ceux-là contractent, à dater de ce jour, la noble obligation d'être, dans les années suivantes, présentés de nouveau à la bienveillance du Gouvernement.

Le Comité propose de charger les maires d'assister aux vaccinations et aux visites qui sont faites des sujets vaccinés.

Mais, avant de vous les faire connaître, le Comité croit devoir exprimer, devant l'un des dépositaires suprêmes de l'autorité, le vœu qu'il a formé depuis longtemps de voir le Gouvernement donner aux administrations inférieures, une part quelconque dans les mesures à prendre pour la propagation de la vaccine.

Leur présence très utile à la propa-

Les personnes qui pratiquent la médecine dans les campagnes, éprouvent les plus grands obstacles pour

réunir les enfans que leur zèle les porte à aller vacciner; à peine souvent leur est-il possible de s'assurer du résultat de leur opération, et souvent, par conséquent, des erreurs irréparables peuvent être commises. Elles seraient aisément prévenues; le Gouvernement aurait des relevés exacts des vaccinations faites; aucun individu ne pourrait s'y soustraire; enfin la petite vérole serait tout-à-fait anéantie, si les maires de chaque commune étaient chargés de présider aux vaccinations et à la vérification qu'elles nécessitent.

gation de la nouvelle inoculation,

Préviendra des erreurs,

Empêchera qui que ce soit de se soustraire à cette pratique.

Quand la tyrannie militaire étendait sur nous son sceptre de fer, les maires présidaient aux opérations de cette meurtrière conscription qu'a abolie la charte constitutionnelle; pourquoi, sous le gouvernement d'un Roi essentiellement réparateur, ne verrait-on pas les fonctionnaires les plus rapprochés du peuple, présider aux opérations qui auraient pour but unique la conservation des hommes! Ce vœu nous est inspiré par la connaissance bien positive de toutes les entraves que rencontrent, de tous les dégoûts qu'éprouvent les personnes qui vaccinent dans les campagnes.

Elle est sollicitée par toutes les personnes qui mettent du zèle à aller porter cette méthode dans les campagnes.

Espérons que l'accomplissement de ce vœu, espérons que des circonstances plus calmes, espérons que les encouragemens donnés à la vaccine par un Roi juste, bon, et véritablement le père de ses peuples, contribueront à lever le peu d'obstacles que la vaccine pourrait encore rencontrer; espérons enfin que, dans le compte que nous aurons l'honneur de vous rendre des vaccinations de 1816, nous commencerons à nous ressentir de l'heureuse

influence qu'aura exercée sur les progrès de cette utile pratique, la tranquillité intérieure dont tous les Français auront joui sous l'appui tutélaire du Prince éclairé qui les gouverne.

Ont signé tous les membres du Comité.

Jadelot, Président; *Corvisart, Delasteyrie, Doussin-Dubreuil, Hallé, Huzard, J. - J. Leroux, Parfait, Pinel, Salmade, Duchanoy, Alibert, Bourdois, Auvity, Guerbois, Chaussier; Husson*, secrétaire.

Arrêté de M. le Conseiller d'état, Sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur, concernant la distribution des Prix et Médailles pour 1815.

LE Sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur,

VU le rapport sur les travaux entrepris dans le cours de l'année 1815, pour la propagation de la vaccine;

Sur les propositions du Comité de la société centrale de vaccine établie près le Ministère de l'intérieur,

ARRÊTE ce qui suit :

ART. 1.er Les prix institués en faveur des personnes qui ont fait le plus grand nombre de vaccinations, et qui ont obtenu le plus de succès dans la propagation de la vaccine, sont décernés pour l'année 1815 dans l'ordre suivant ; savoir :

Le premier prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera partagé entre

MM. *Charret*, médecin à Bourges (Cher), et *Rainaud*, médecin à Montauban (Tarn-et-Garonne).

Les deux seconds prix, de la valeur de *deux mille francs* chacun, seront partagés,

1.° Entre MM. *Salles*, médecin à Valogne (Manche), et *Messant*, chirurgien à Aigurande (Indre);

2.° Entre MM. *Serrières*, médecin à Nancy (Meurthe), et *Barrey*, médecin à Besançon (Doubs).

Les trois autres prix, de la valeur de *mille francs* chacun, seront partagés,

1.° Entre MM. *Lecomte*, médecin à Neufchâteau (Vosges), et *Cazals*, médecin à Agde (Hérault);

2.° Entre MM. *Giret-Dupré*, médecin à Rouen (Seine-inférieure), et *Ménard*, médecin à Lunel (Hérault);

3.° Entre MM. *Courbassier*, médecin à Bagnols (Gard), et *Noel*, officier de santé à la Châtre (Indre).

2. Les cent médailles d'encouragement qui doivent être distribuées à ceux qui ont le plus contribué à propager la vaccine, sont accordées, pour la même année 1815, aux personnes ci-après désignées ; savoir :

MM. *Barbier*, médecin à Nancy (Meurthe).
Barré, médecin à Challans (Vendée).
Bastié, médecin à Graulhet (Tarn).
Baudrier, chirurgien à Favie (Gers).
Baudron, médecin à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).
Bécourt, médecin à Thann (Haut-Rhin).
Bélizari, médecin à Cervione (Corse).
Berdot, médecin à Colmar (Haut-Rhin).
Bermond, médecin à Valence (Tarn).
Biche, curé à Orbey (Haut-Rhin).
Boffinet, médecin à Sauzé-Vaussay (Deux-Sèvres).
Boujeardet, médecin à Badonviller (Meurthe).
Boulet, médecin à la Canourgue (Lozère).
Bouniceau, chirurgien à Angoulême (Charente).
Boyer, chirurgien à Nontron (Dordogne).

MM. *Brault*, chirurgien à Beaumont-Laronce (Indre-et-Loire).

Cacault, chirurgien à Saint-Pierre-d'Oleron (Charente-inférieure).

Campsegret, médecin à Périgueux (Dordogne).

Caneau, chirurgien à Saillans (Drôme).

Canillac, médecin à la Palisse (Allier).

Chartrou, chirurgien à Albi (Tarn).

Cochin, curé à Mottereau (Eure-et-Loir).

Codou (M.lle), sage-femme à Saint-Hippolyte (Gard).

Colombot, médecin à Chaumont (Haute-Marne).

Colson, médecin à Liancourt (Oise).

Cortambert, médecin à Dampierre (Saône-et-Loire).

Cosme, médecin à Chartres (Eure-et-Loir).

Dalliez, officier de santé à Miramont (Lot-et-Garonne).

Daniel, médecin à Beauvais (Oise).

Dassieu père, médecin à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Delahaye, chirurgien à Château-Renault (Indre-et-Loire).

Demaizière fils, médecin à Châlons (Saône-et-Loire).

Desbordes, chirurgien à Labiet (Landes).

Desjardins, chirurgien à Bourgogne (Marne).

MM. *Desmarquoi*, médecin à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Desmée, chirurgien à Chinon (Indre-et-Loire).

Dufour, médecin à Lectoure (Gers).

Durand, chirurgien à Souvigny (Allier).

Duvoisin, chirurgien à Nontron (Dordogne).

Fau, médecin à Lavelanet (Ariége).

Faugerôn, chirurgien à Saint-Georges (Maine-et-Loire).

Ferron (M.me), propriétaire à Louvaines (Maine-et-Loire).

Flahault, médecin à Bailleul (Nord).

Fleurimont, chirurgien à Vaudreuil (Eure).

Florentin, chirurgien à Peyrac (Lot).

Fortin, médecin à Cancale (Ille-et-Vilaine).

Fouré, médecin à Nantes (Loire-inférieure).

Ginolhac, médecin à Molières (Tarn-et-Garonne).

Gratereau, chirurgien à Saint-Amand-de-Boixe (Charente).

Gravis, officier de santé à Anzin (Nord).

Jourel, médecin à Rouen (Seine-inférieure).

Laborde, médecin à Condom (Gers).

Lagiraldie, médecin à Aurillac (Cantal).

Lamothe, médecin à Bordeaux (Gironde).

Lavielle fils, médecin à Mimbaste (Landes).

Lelong, officier de santé à Thionville (Moselle).

Lemaire, chirurgien à Hersin (Pas-de-Calais).

MM. *Le merchier*, médecin à Amiens (Somme).
Lemoine, médecin à Nancy (Meurthe).
Lenicolais, officier de santé à Château-Thierry (Aisne).
Leras, officier de santé à Sarable (Moselle).
Malaplate, chirurgien à Montoussé (Hautes-Pyrénées).
Malherbe, médecin à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).
Mamelet, officier de santé à Bugneville (Vosges).
Marnier, officier de santé à Jalligny (Allier).
Martin, chirurgien à Malzieu (Lozère).
Masrouby, médecin à Tulle (Corrèze).
Matussière, médecin à Brioude (Haute-Loire).
Meilhan, officier de santé à Lugaud (Landes).
Mercier, médecin à Arras (Pas-de-Calais).
Michel, chirurgien à Saint-André-de-Valborgne (Gard).
Milhet, médecin à Saint-Waast (Seine-inférieure).
Montain, médecin à Lyon (Rhône).
Montaudon, médecin à la Souterraine (Creuse).
Moreau, officier de santé à Lepin (Indre).
Morel, médecin à Saint-Laurent (Jura).
Morlanne, chirurgien à Metz (Moselle).
Nauche, médecin à Paris (Seine).
Nedey, médecin à Vesoul (Haute-Saône).

MM. *Noblet*, chirurgien à Rennes (Ille-et-Vilaine).
Peix, chirurgien à Bagé-le-Châtel (Ain).
Petiet, médecin à Gray (Haute-Saône).
Peybernes, officier de santé à Serres (Ariége).
Piato, chirurgien à Lourdes (Hautes-Pyrénées).
Pignot, médecin à Issoudun (Indre).
Pourcelot, médecin à Vauclusotte (Doubs).
Pussot, médecin à Villers-Sexel (Haute-Saône).
Reboul (M.me), sage-femme à Nîmes (Gard).
Rey, médecin à Drulingen (Bas-Rhin).
Richard, médecin à Colmar (Haut-Rhin).
Rigal, chirurgien à Gaillac (Tarn).
Rosenstiel, médecin à Bischwiller (Bas-Rhin).
Rozy, chirurgien à La Canourgue (Lozère).
Rouger, médecin au Vigan (Gard).
Salathé, médecin à Niederbronn (Bas-Rhin).
Sauvé, médecin à Lorient (Morbihan).
Sue, médecin à Orléans (Loiret).
Viala fils, médecin à Cahors (Lot).
Vigneron, médecin à Toul (Meurthe).
Yves, chirurgien à Montluçon (Allier).

Paris, le 18 décembre 1816.

Signé BECQUEY.

Extrait du procès-verbal de la Séance générale de la Société centrale, établie pour l'extinction de la petite vérole en France par la propagation de la Vaccine.

Paris, le 2 Janvier 1817.

La Société, après avoir entendu le rapport du Comité central de vaccine, arrête, à l'unanimité, que M. le Conseiller d'état, sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur, sera prié de le faire imprimer et de le répandre dans les départemens, avec le discours qu'il a prononcé.

Pour extrait conforme :

Signé HUSSON, *Secrétaire.*

M. le Conseiller d'état, sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur, d'après la proposition du bureau des secours, a autorisé l'impression du rapport du Comité central, pour être envoyé à tous les Préfets, Sous-préfets, Archevêques, Évêques, ainsi qu'aux Médecins, Chirurgiens et Officiers de santé dont les travaux ont été mentionnés par le Comité.

EXERCICE 1815. *TABLEAU des Vaccinations pratiquées dans les div*

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	RAPPORT des vaccinations aux naissances.
Ain.....	325,000.	10,252.	1,336.	9.	"	"	1 sur 8.
Aisne.....	442,989.	6,008.	4,767.	255.	21.	28.	3 — 5.
Allier.....	260,266.	"	3,585.	"	"	"	"
Alpes (Basses).....	145,912.	3,109.	670.	70.	"	1.	1 — 5.
Alpes (Hautes).....	"	"	"	"	"	"	"
Ardèche.....	"	"	"	"	"	"	"

partemens du royaume, et des Dépenses qu'elles ont occasionnées.

NOMS des atre principaux ACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.	OBSERVATIONS.
, chirurgien..... *rd*, médecin..... *tineau*, médecin.... , médecin.....	"	"	881f	881f	23 juillet 1816.	
ré, médecin..... *colais*, offic. de santé. *une*, médecin..... *ille*, chirurgien.....	"	"	"	"	8 novemb. et 18 décemb. 1816.	
, chirurgien..... *nier*, officier de santé. *ond*, chirurgien..... *epreux*, chirurgien...	"	"	"	"	19 octobre 1816.	
on, chirurgien..... *an*, chirurgien..... *ert*, médecin.....	"	"	"	"	15 mars 1816.	
	"	"	"	"	23 juillet 1816.	ne peut fournir le tableau de 1815.
	"	"	"	"		

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	RAPPORT des vaccinations aux naissances.
Ardennes.....	268,196.	5,833.	1,363.	817.	61.	224.	1 — 4.
Ariége.....	222,936.	6,188.	5,767.	1,156.	33.	164.	5 — 6.
Aube.....	238,819.	6,271.	911.	241.	4.	21.	1 — 6.
Aude.....	240,993.	8,314.	2,544.	221.	6.	31.	1 — 3.
Aveyron.....	331,373.	7,891.	1,672.	"	"	"	1 — 6.
Bouches-du-Rhône...	293,235.	10,874.	5,841.	524.	44.	39.	1 — 2.
Calvados.....	"	"	"		"	"	"

NOMS des uatre principaux VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.	OBSERVATIONS.
gue, médecin..... stein, médecin..... rgaine-Raffin, chirurg. nrionnet, offic. de santé.	"	90f	"	90f	28 août 1816.	
bernes, offic. de santé. u, médecin..... erguycay, médecin.... dieu, chirurgien.....	"	"	"	"	16 mai et 12 juin 1816.	
llin, médecin..... eotte, médecin..... umonté, médecin..... eunier, desservant....	"	"	"	"	16 août 1816.	
unielle, chirurgien... anier, chirurgien..... igne, chirurgien..... ucairol, chirurgien....	"	"	"	"	26 septemb. 1816.	
alo, médecin..... ouanet, médecin..... alsàt, médecin..... acalmonté, chirurgien..	"	"	"	"	25 juillet 1816...	Non compris l'arrondissement de Villefranche.
Durand, officier de santé. Hermelin, offic. de santé. ey, médecin..... audun, médecin.....	750.	"	"	750.	27 août 1816.	
	"	"	"	"		

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	RAPPORT des vaccinations aux naissances.
Cantal.....	251,436.	6,516.	3,446.	221.	20.	34.	1 — 2.
Charente.....	326,885.	10,466.	1,873.	4,750.	1,004.	192.	1 — 9.
Charente-inférieure..	393,011.	5,499.	5,711.	3,641.	314.	254.	1/25. en sus.
Cher.....	228,158.	"	3,512.	"	"	"	"
Corrèze.....	254,271.	9,302.	2,825.	314.	3.	19.	1 — 4.
Corse.....	"	"	"	"	"	"	"
Côte-d'Or.....	355,436.	3,571.	647.	254.	13.	16.	1 — 6.

NOMS des tre principaux CCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.	OBSERVATIONS.
ldie, médecin..... *l*, chirurgien..... *nt*, chirurgien..... *er*, chirurgien....	750f	"	"	750f	7 août 1816.	
eau, chirurgien... *eau*, chirurgien.. . *d*, chirurgien..... *r*, chirurgien.....	"	"	"	"	7 août 1816.	
t..... *e*.....	"	"	"	"	19 août 1816....	États incomplets.
s, médecin.....	"	"	"	"	20 avril 1816.	
uby..... *l*..... ..... *s*..... *tneu*.....	"	"	"	"	24 novemb. 1816.	
	"	"	"	"		
ar, chirurgien.... *t*, chirurgien..... *at*, chirurgien ..... *ault*, chirurgien..	"	"	"	"	30 juillet 1816...	Une partie des maires n'ont pas envoyé leurs états.

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	suiets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	des vaccinations aux naissances.
Côtes-du-Nord.....	519,620.	"	435.	"	"	"	"
Creuse.....	226,224.	8,322.	3,452.	254.	4.	45.	3 — 8.
Dordogne.....	424,113.	7,630.	5,338.	70.	1.	13.	5 — 7.
Doubs.....	240,792.	7,165.	2,882.	163.	17.	7.	1 — 3
Drôme.....	253,372.	5,032.	1,687.	115.	1.	2.	1 — 3
Eure.....	421,481.	8,790.	2,588.	1,060.	146.	75.	1 — 3
Eure-et-Loir.....	265,996.	8,564.	2,579.	1,104.	96.	114.	1 — 3

NOMS des uatre principaux VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.	OBSERVATIONS.
	"	"	"	"	19 août 1816....	Dans les arrondissemens de Saint-Brieuc, Guingamp et Loudéac.
ntaudon, médecin.... *oulon*, médecin..... *chard*, médecin..... *ssant*, médecin.....	"	"	"	"	4 avril 1816.	
npsegret, médecin.... *voisin*, chirurgien.... *er*, officier de santé.. *richon*, offic. de santé.	"	3,000f	"	3,000f	7 août 1816....	Dans 4 arrondissemens.
rrey, médecin..... *rcelot*, médecin..... *anchard*, offic. de santé. *riot*, officier de santé..	"	"	"	"	8 août 1816.	
neau, chirurgien..... *non*, chirurgien..... *asset*, médecin..... *net-d'Orion*, propriétair.	"	700.	"	700.	17 août 1816....	Dans 3 arrondissemens.
.e Baron..... *eurimont*, chirurgien... *ed-de-Lièvre*, médecin. *oussel*, curé.....	"	"	"	"	2 août 1816.	
mbette, médecin..... *osme*, médecin..... *ssignol*, médecin..... *ochin*, desservant.....	"	"	"	"	13 avril 1816.	

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	RAPPORT des vaccinations aux naissances.
Finistère.....	"	"	"	"	"	"	"
Gard.....	322,144.	10,655.	7,919.	720.	45.	136.	3 — 5.
Garonne (Haute).....	367,551.	11,998.	3,586.	174.	34.	26,	1 — 3.
Gers.....	286,493.	7,607.	6,143.	488.	50.	50.	6 — 7.
Gironde.....	514,562.	10,712.	7,915.	1,125.	45.	97.	3 — 5.
Hérault.....	301,099.	9,766.	3,435.	"	"	"	1 — 3.
Ile et-Vilaine.....	508,344.	14,071.	3,321.	823.	22.	177.	1 — 4

NOMS des uatre principaux VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.	OBSERVATIONS.
	"	"	"	"	23 juillet 1816...	Ne peut fournir les états de 1815, parce qu'il n'a reçu aucun relevé partiel.
rbussier, médecin.... *ssière*, médecin..... *chel*, chirurgien. .... le *Codou*, sage-femme	"	"	"	"	6 avril 1816.	
ntis..... *radou*..... *casse*..... *our*.....	750f	"	"	750f	25 avril 1816.	
orde, médecin..... *four*, médecin..... *Bat*, médecin..... *rreté*, chirurgien.....	"	"	"	"	6 mai 1816.	
mothe..... *ussade*..... *rdeyron*..... *abannes*.....	750.	"	"	750.	10 juillet 1816.	
zals, médecin..... *énard*, medecin..... *quière*, chirurgien.....	750.	"	"	750.	6 août 1816.	
blet, chirurgien..... *isel*, chirurgien..... *rtin de Bellisna*, médec. *ugand*, offic. de santé.	"	"	"	"	17 août 1816....	Non compris l'arrondissement de Vitré, dont le sous-préfet n'a point envoyé les états.

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	RAPPORT des vaccinations aux naissances.
Indre.....	204,721.	7,601.	4,199.	540.	46.	67.	2 — 3.
Indre-et-Loire.....	275,292.	6,978.	3,654.	48.	7.	3.	1 — 2.
Isère.....	"	"	"	"	"	"	"
Jura.....	300,395.	8,838.	3,786.	65.	10.	7.	3 — 8.
Landes.....	235,650.	8,290.	3,007.	16.	"	2.	3 — 8.
Loir-et-Cher.....	213,482.	"	2,526.	680.	7.	110.	"
Loire.....	"	"	"	"	"	"	"

NOMS des uatre principaux VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.	OBSERVATIONS.
essant, offic. de santé.. el, officier de santé... oreau, officier de santé. gnot, médecin.....	"	"	"	"	9 et 23 avril 1816.	
smée, chirurgien ... lahaye, chirurgien.... ault, chirurgien..... vauté, chirurgien.....	"	"	"	"	12 août 1816.	
	"	"	"	"	5 août 1816.....	Il lui est impossible de fournir de tableau pour 1815
Torel, médecin..... mey, médecin..... yétant, médecin..... Mittaine, offic. de santé.	"	"	1,300f	1,300f	26 novemb. 1816.	
uvielle fils, médecin.,.. esbordes, chirurgien.... ergeron, chirurgien.... Meilhan, officier de santé.	"	"	"	"	2 août 1816.	
Desparanches, médécin.. Macquaire fils..... Sonnet..... Fillet.....	"	616.	"	616.	8 août 1816.	
	"	"	"	"	6 août 1816....	Ne peut fournir le tableau pour 1815.

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole	RAPPORT des vaccinations aux naissances.
Loire (Haute).....	268,202.	8,407.	4,355.	60.	10.	5.	1 — 2.
Loire-inférieure.....	407,827.	14,234.	6,305.	1,805.	67.	178.	1 — 2.
Loiret.....	285,395.	10,222.	6,061.	362.	3.	54.	2 — 3.
Lot.....	268,149.	7,051.	1,967.	125.	28.	6.	1 — 6.
Lot-et-Garonne.....	326,127.	8,364.	4,729.	882.	88.	55.	1 — 2.
Lozère.....	143,247.	4,109.	3,080.	74.	12.	8.	3 — 4.
Maine-et-Loire.....	404,489.	105.	1,269.	12.	"	"	"

NOMS des uatre principaux VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.	OBSERVATIONS.
molin (vicomte)..... *itussière*, médecin.... *de*, médecin..... *appel*, médecin..... *urde*, propriétaire.....	"	"	"	"	10 août 1816.	
ssard, médecin..... *uré*, médecin..... *utron*, médecin..... *lteau*, chirurgien.....	750f	"	"	750f	30 mai et 21 juin 1816.	
e, médecin..... *ebreuse*, médecin..... *noix*, médecin..... *vêque*, chirurgien.....	750.	"	"	750.	11 et 13 août 1816.	
ala fils, médecin..... *orentin*, chirurgien.... *icoste*, chirurgien..... *nfurin*, offic. de santé..	"	"	"	"	17 mai 1816.	
alliez, officier de santé.. *afore*, médecin..... *abireau*, médecin..... *aspeyres*, médecin.....	"	"	"	"	27 mai 1816.	
Martin, chirurgien..... *Rozy*, chirurgien..... *Boulet*, médecin..... *Miquel*, médecin.....	"	"	"	"	28 juin 1816.	
M.n *Ferron*, propriétaire. *Faugeron*, chirurgien.... *Cazes*, officier de santé...	"	"	"	"	16 août 1816.	Dans 3 communes de l'arrondissement d'Angers.

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	RAPPORT des vaccinations aux naissances.
Manche.....	581,429.	16,960.	2,885.	"	"	"	1 — 7.
Marne.....	311,017.	8,214.	2,004.	81.	25.	10.	1 — 4.
Marne (Haute).....	237,785.	"	929.	139.	2.	22.	"
Mayenne.....	"	"	"	"	"	"	"
Meurthe.....	365,810.	10,184.	5,997.	1,950.	295.	135.	1 — 2.
Meuse.....	"	"	"	"	"	"	"
Morbihan.....	403,423.	15,586.	1,243.	12.	"	"	1 — 14.

NOMS des ntre principaux ACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.	OBSERVATIONS.
nembres du comité de erbourg..... *t*, médecin..... *muet*, offic. de santé. *s*, médec. à Valognes.	"	"	1,200.	1,200.	7 novembre 1815 et 14 juin 1816.	
uenelle, chirurgien .. *uillier*, offic. de santé. *que*, officier de santé. *rgogne*, offic. de santé.	750.	"	"	750.	1 et 12 août 1816.	
mbot, médecin..... *nier*, médecin..... *chotte*, chirurgien.... *mand*, offic. de santé.	"	"	"	"	25 mars 1816.	
	"	"	"	"		
ières, médecin..... *nèron*, médecin.. ... *bier*, médecin..... *noine*, médecin.....	"	"	"	"	24 juillet 1816.	
	"	"	"	"		
uvé, médecin..... *rnudet*, médecin..... *otin*, chirurgien..... *émon*, chirurgien.....	"	"	"	"	4 mai 1816.	

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMRRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	des vaccinations aux naissances.
Moselle.....	340,274.	10,581.	5,954.	447.	24.	70.	1 — 2
Nièvre.....	241,273.	5,375.	2,674.	552.	78.	72.	1 — 3.
Nord.....	871,990.	30,821.	10,434.	1,286.	94.	188.	1 — 3.
Oise.....	383,507.	"	1,618.	113.	1.	1.	"
Orne.....	425,920.	9,628.	512.	701.	10.	17.	1 — 18
Pas-de-Calais.....	570,338.	20,051.	2,967.	1,373.	200.	200.	1 — 10
Puy-de-Dôme.....	542,834.	14,950.	1,049.	179.	14.	45.	1 — 14

NOMS des atre principaux ACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.	OBSERVATIONS.
lannes, chirurgien... *g*, officier de santé.. *r*, officier de santé... veuve *Vocher*.....	"	"	"	"	23 avril 1816.	
ault, chirurgien..... *hieu*, médecin..... *eau*, chirurgien..... rles *Frébault*, chirurgien à Bona.....	"	"	"	"	28 octobre 1816.	Les naissances de l'arrondissement de Nevers ne sont pas comprises.
aut, médecin..... *is*, officier de santé.. *s*, officier de santé... *on*, officier de santé..	750.	"	"	750.	10 août 1816.	
iel, médecin..... *son*, médecin..... *etizon*, médecin..... *ury*, médecin.....	"	"	"	"	12 août 1816....	Non compris l'arrondissement de Compiègne, dont le sous-préfet n'a point envoyé les états.
lleron, médecin..... *ert*, médecin..... *rrier*, chirurgien..... *artin*, chirurgien.....	"	"	"	"	9 août 1816.	
smarquoi, médecin.... *ercier*, médecin..... *maire*, chirurgien..... *ger*, officier de santé...	"	"	"	"	20 mai 1816.	
édière, chirurgien..... *onbur*, médecin..... *enissat*, pharmacien.... *outarel*, officier de santé	"	"	"	"	24 février 1816.	

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	RAPPORT des vaccinations aux naissances.
Pyrénées (Basses)....	383,502.	7,015.	5,936.	52.	7.	11.	2 — 3.
Pyrénées (Hautes)...	198,763.	5,297.	2,607.	350.	30.	24.	1 — 2.
Pyrénées-Orientales..	126,626.	5,110.	3,357.	315.	73.	53.	2 — 3.
Rhin (Bas).....	473,954.	21,574.	15,828.	73.	"	4.	"
Rhin (Haut).....	336,940.	13,418.	8,751.	1,679.	86.	464.	2 — 3.
Rhône.....	340,980.	"	882.	"	"	"	"
Saone (Haute).....	300,156.	10,075.	2,185.	165.	"	16.	1 — 5.

NOMS des atre principaux ACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.	OBSERVATIONS.
is *D'Etcheberry*, chirurgien...	"	"	"	"	31 juillet 1816.	
sieu père, médecin... *nère*, médecin..... *laplate*, chirurgien... *o*, chirurgien.....	"	"	"	"	27 juillet 1816.	
ssot, chirurgien..... *offet*, chirurgien ..... *afos*, médecin..... *leu*, médecin.....	"	"	"	"	9 avril 1816.	
enstiel, médecin..... *athé*, médecin..... *y*, médecin..... *ck*, médecin.....	"	"	"	"	20 août 1816 et 14 janvier 1817.	
hard, médecin..... *court*, médecin..... *étry*, médecin..... *elter*, médecin..... *che*, curé....	"	"	"	"	13 août 1816.	
fontain, conservateur du dépôt.....	"	"	"	"	2 mai, 23 décemb. 1815, 2 février 1816.	Rapports trimestriels du dépôt, transmis par le préfet.
etiet, médecin..... *ussot*, médecin..... *edey*, médecin..... *lamand*, médecin.....	"	"	"	"	25 mars 1816.	

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes,	morts de la petite vérole.	RAPPORT des vaccinations aux naissances.
Saone-et-Loire.....	471,457.	7,004.	4,702.	312.	6.	41.	2 — 3.
Sarthe.....	410,380.	"	349.	"	"	"	"
Seine.....	631,531.	25,601.	1,782.	"	"	469.	1 — 24.
Seine-inférieure.....	642,948.	17,157.	4,045.	248.	27.	31.	1 — 5.
Seine-et-Marne.....	304,068.	10,163.	1,656.	481.	25.	49.	1 — 9.
Seine-et-Oise.....	430,972.	11,868.	3,762.	1,031.	26.	86.	2 — 5.
Sèvres (Deux).....	254,105.	8,347.	1,275.	247.	14.	20.	1 — 7.

NOMS des tre principaux CCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.	OBSERVATIONS.
izières fils, médecin. *er*, médecin ..... *nbert*, médecin..... *at*, médecin..... *ron*, chirurgien..... *erbe*, chirurgien....	"	"	"	"	15 mai et 4 juin 1816.	
	"	"	"	"	24 août 1816....	Seulement les 2 arrondissemens de la Flèche et Saint-Calais.
	"	"	"	"	22 octobre 1816.	
-Dupré, médecin... *-l*, médecin..... *et*, médecin ..... *ont*, offic. de sante.. *rchand*, chirurgien..	"	"	660f 25c	660f 25.	23 août et 7 novembre 1816.	
t, médecin..... *icod*, chirurgien ..... *on*, chirurgien..... *ux*, officier de santé.	"	"	"	"	22 juin 1816.	
her, chirurgien..... *t*, chirurgien..... *oureux*, chirurgien.. *ble*, médecin..... *ard*, curé.....	"	"	285.	285.	27 juillet 1816.	
inet, médecin ..... *irges*, chirurgien..... *ud*, chirurgien..... *uis*, officier de santé.	"	"	"	"	28 mars et 1.er avril 1816.	

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	RAPPORT des vaccinations aux naissances.
Somme.....	495,058.	3,569.	1,150.	55.	1.	10.	1 — 3.
Tarn.....	295,885.	9,813.	5,842.	713.	11.	71.	3 — 4.
Tarn-et-Garonne.....	230,514.	5,909.	3,820.	67.	"	12.	3 — 4.
Var.....	283,296.	8,799.	2,285.	119.	4.	11.	1 — 4.
Vaucluse.....	"	"	"	"	"	"	"
Vendée.....	268,746.	1,124.	946.	188.	79.	72.	"
Vienne.....	253,048.	7,463.	18,55.	6.	"	"	1 — 6.

NOMS des quatre principaux. VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.	OBSERVATIONS.
	"	"	"	"	28 août 1816.	Dans l'arrondissement d'Abbeville seulement.
Rigal, chirurgien. ..... *Chartrou*, chirurgien.... *Bermond*, médecin..... *Bastié*, médecin..... *Ouradou*, médecin	"	"	"	"	8 mars 1816..	
Rainaud, médecin..... *Ginolhac*, médecin..... *Cogoreux*, médecin..... *Combaldieu*, chirurgien..	"	"	"	"	4 avril 1816.	
Lambert, médecin..... *Donadei*, médecin.. .... *Ventre*, médecin..... *Maussi* fils, chirurgien ..	"	"	"	"	2 août 1816.	
	"	"	"	"		
Barré, médecin..... *Trastour*, médecin..... *Joffrion*, médecin..... *Dumay*, chirurgien.....	"	"	"	"	24 août 1816....	Dans l'arrondissement de Fontenay seulement.
Bernier, chirurgien..... *Hubert*, chirurgien ..... *Gaillard*, chirurgien..... *Vaillant*, officier de santé.	"	"	"	"	21 et 22 juin 1816.	

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	RAPPORT des vaccinations aux naissances.
Vienne (Haute).....	243,195.	6,880.	2,816.	109.	28.	10.	1 — 3.
Vosges.....	334,169	10,990.	3,777.	"	"	"	1 — 3.
Yonne.....	325,994.	9,313.	2,827.	1,349.	213.	152.	1 — 4.

RÉCAPI

des soixante-seize Départemens dont

MONTANT DES naissances.	vaccinations	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.
64,5443.	263,389.	37,630.	3,625.	4,626.

NOMS des quatre principaux VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.	OBSERVATIONS.
Barny, pharmacien..... *Thibault*, médecin..... *Paignon*, chirurgien..... *Cruveilher*, chirurgien...	"	"	"	"	10 juillet 1816.	Le sous-préfet de Bellac dans l'arrondissement duquel il y a eu le plus de vaccinations, n'a point désigné de vaccinateurs.
Lecomte, médecin..... *Hadre*, officier de santé.. *Mamelet*, officier de santé. *Didelot*, curé.....	"	"	"	"	1.er avril 1816.	
Marquis, médecin..... *Gagnard*, chirurgien..... *Rétif*, chirurgien..... *Crethé* fils, offic. de santé.	"	"	"	"	28 août 1816.	

TULATION

les états ont été envoyés au Ministre.

MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES fonds généraux.	fonds départementaux.	fonds des communes.	TOTAL.
6,750f	4,406f	4,326f 25c	15,482f 25c

NOMBRE des Vaccinations pratiquées par chacune des personnes qui ont obtenu les Prix pour 1815.

	NOMS.	QUALITÉS.	RÉSIDENCES.	NOMBRE des VACCINATIONS.
	MM.			
1.er Prix.	CHARRET	Médecin	Bourges	3,512.
	RAINAUD	Médecin	Montauban	2,018.
2.e Prix.	SALLES	Médecin	Valognes	2,002.
	MESSANT	Chirurgien	Aigurande	1,893.
	SERRIÈRES	Médecin	Nancy	1,644.
	BARREY	Médecin	Besançon	1,535.
3.e Prix.	LECOMTE	Médecin	Neufchâteau	1,473.
	CAZALS	Médecin	Agde	1,466.
	GIRET-DUPRÉ	Médecin	Rouen	1,427.
	MÉNARD	Médecin	Lunel	1,222.
	COURBASSIER	Médecin	Bagnols	1,105.
	NOËL	Off.er de santé.	La Châtre	1,048.

TABLE
DES MATIÈRES.

Pages.

Procès-verbal de la séance générale de la Société centrale de vaccine . . . . . 5.

Discours de M. le Conseiller d'état Becquey, *Sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur* . . ibid.

Discours de M. Jadelot, *Président du Comité central* . . . . . 8.

Rapport du Comité central de vaccine sur les vaccinations pratiquées en France pendant l'année 1815. 11.

Les événemens politiques de l'année 1815 ont nui à la propagation de la vaccine . . . . . ibid.

Cependant on a obtenu des résultats qui surpassent les espérances que l'on pouvait concevoir . . . . . 12.

I.re DIVISION.

PARTIE ADMINISTRATIVE.

Plusieurs Préfets ont, par des arrêtés spéciaux, pris des mesures locales utiles . . . . . 14.

D'autres ont adressé des instructions aux Sous-préfets, Maires et gens de l'art . . . . . ibid.

Quelques-uns ont fait faire dans chaque commune le recensement de tous les individus qui n'avaient pas eu la petite vérole . . . . . 14.

Ils les ont fait vacciner par un homme de l'art chargé de parcourir les campagnes . . . . . 15.

Ils ont ordonné aux nourrices des enfans-trouvés, aux chefs des maisons d'éducation des deux sexes, de faire vacciner les enfans qui leur sont confiés . . . ibid.

M. le Préfet de la Meurthe a décidé que les emplois de Médecin et de Chirurgien dans les établissemens publics, ne seraient donnés qu'aux gens de l'art qui se feraient distinguer par leur zèle pour la propagation de la vaccine . . . . . ibid.

Que les Sœurs de la charité et les Sages-femmes seraient instruites, et subiraient un examen sur cette pratique . . . . . 16.

D'autres préfets ont prescrit la vaccination de tous les individus détenus dans les maisons d'arrêt et de travail . . . . . ibid.

Ils n'ont admis aux distributions des secours de bienfaisance que les familles dont les enfans avaient été vaccinés . . . . . ibid.

Ils ont contraint les parens, tuteurs et maîtres à prévenir les Maires, si la petite vérole se déclarait dans leurs maisons . . . . . 17.

Dans ce cas, ils ont consigné chez eux les sujets varioleux, jusqu'après la chute des croûtes . . . . . ibid.

En même temps, ils ont institué des prix en argent, livres et instrumens de chirurgie, pour les plus zélés vaccinateurs . . . . . 17.
Récompenses particulières pour le département de la Seine . . . . . ibid.
Plusieurs Préfets n'ont pu fournir d'états . . . . . 18.
Mesures prises par les Maires des communes de Ludon, de Tournedos . . . . . ibid.
Zèle des Ecclésiastiques . . . . . 19.
Circulaire de MM. les Grands-vicaires de Poitiers . . ibid.
Plusieurs Curés sont les apôtres de la vaccine . . . 20.
Dans les départemens de l'Aube . . . . . ibid.
D'Eure-et-Loir . . . . . ibid.
De la Sarthe . . . . . ibid.
De l'Eure . . . . . ibid.
D'Ille-et-Vilaine . . . . . ibid.
Zèle de quelques particuliers . . . . . ibid.
De plusieurs dames des départemens . . . . . 21.
D'Ille-et-Vilaine . . . . . ibid.
De Maine-et-Loire . . . . . ibid.
De l'Allier . . . . . ibid.
Tous les gens de l'art sont aujourd'hui partisans de la nouvelle inoculation . . . . . ibid.

II.e DIVISION.

PARTIE MÉDICALE.

Ce rapport présente des observations semblables à celles que le Comité recueille depuis seize ans . . 22.

Marche régulière de la vaccine . . . . . 22.
Quelquefois le premier développement éprouve un léger retard . . . . . 23.
Divers exemples du onzième au vingt-unième jour. ibid.
Résistance à contracter la vaccine . . . . . ibid.
Et la petite vérole . . . . . ibid.
Cette résistance n'est pas insurmontable. . . . . ibid.
Exemples d'infection de la deuxième à la septième vaccination . . . . . ibid.
Coïncidence de la vraie et de la fausse vaccine sur le même sujet . . . . . 24.
L'action intérieure de la vaccine mérite toute l'attention des Médecins . . . . . ibid.
Cette action peut avoir lieu sans travail local . . . . 25.
Elle se manifeste . . . . . ibid.
1.° *Par des éruptions générales* . . . . . ibid.
Ces éruptions ont quelquefois le caractère vaccinal. ibid.
Deux exemples . . . . . ibid.
On inocule la matière de l'éruption, et on donne la vaccine sans éruption . . . . . 26.
Ces éruptions peuvent arriver plus ou moins de temps après le travail vaccinal . . . . . ibid.
Deux observations incomplètes . . . . . ibid.
2.° *Par l'amélioration qu'elle produit dans la santé d'individus languissans* . . . . . ibid.
Dans celle des sujets atteints de croûtes laiteuses . . 27.
De la teigne . . . . . ibid.
Des scrofules . . . . . 28.
D'engorgement lymphatique du genou . . . . . ibid.

Effet des piqûres multipliées sur les parties malades. 28.
Des ophtalmies . . . . . 29.
Des dartres . . . . . ibid.
De la chlorose, deux exemples . . . . . 30.
De la coqueluche, plusieurs exemples . . . . . ibid.
Des convulsions . . . . . 31.
De l'épilepsie . . . . . ibid.
Exemple d'amélioration par suite du développement de vingt boutons à la région épigastrique . . . . . 32.
De la paralysie . . . . . 33.
Juste appréciation de ces effets . . . . . ibid.
Le succès est dû à la fièvre et à la suppuration des boutons vaccins . . . . . 34.
3.° *Par les contre-épreuves* . . . . . 35.
Par inoculation . . . . . ibid.
Par cohabitation . . . . . ibid.
Faits remarquables . . . . . ibid.
A Mottereau . . . . . ibid.
A Paray-le-Monial . . . . . 36.
A Louvaines . . . . . ibid.
Dans les départemens de l'Eure . . . . . ibid.
Du Tarn . . . . . 37.
De l'Allier . . . . . ibid.
Par retour des épidémies varioleuses . . . . . ibid.
Exemples . . . . . ibid.
Les progrès de ces épidémies sont arrêtés par les vaccinations nombreuses pratiquées sur-le-champ . . ibid.
C'est dans ces circonstances qu'on observe la coïncidence de la vaccine et de la petite vérole . . . . . 38.

Il suffit de vacciner beaucoup pour arrêter l'épidémie. 39.
Exemples . . . . . ibid.
Rareté de la petite vérole dans tous les lieux où l'on a beaucoup vacciné . . . . . ibid.
Exemples nombreux . . . . . 40.
Indication de quelques faits dans lesquels la vertu préservative de la vaccine a paru être en défaut. ibid.
Examen de ces faits . . . . . 41.
Un seul paraît positif . . . . . 42.
Il est à la somme de ceux qui confirment la propriété antivariolique, comme 1 est à plus de 12 millions. 43.
Ce fait unique n'est pas plus extraordinaire que ceux de récidive de la petite vérole . . . . . ibid.
Plusieurs exemples de cette récidive . . . . . ibid.
Il ne doit pas empêcher de recourir à la vaccine, qui seule peut prévenir les ravages de la petite vérole. 44.
Exemples de ces ravages . . . . . 45.
Emploi des croûtes vaccinales . . . . . 46.
Recherches sur l'existence du cowpox en France . . . ibid.
Il paraît exister dans le département des Vosges . . 47.
Inoculation de la matière des eaux aux jambes d'un cheval . . . . . ibid.
Elle développe la vaccine sur des enfans . . . . . ibid.
Qui résistent ensuite à la contagion de la petite vérole, dont on leur inocule la matière . . . . . ibid.
Conclusions du rapport . . . . . 48.
Le Comité propose de charger les Maires d'assister aux vaccinations, et aux visites qui sont faites des sujets vaccinés . . . . . ibid.

Leur présence très-utile à la propagation de la nouvelle inoculation . . . . . 48.
Préviendra des erreurs . . . . . 49.
Empêchera qui que ce soit de se soustraire à cette pratique . . . . . ibid.
Elle est sollicitée par toutes les personnes qui mettent du zèle à aller porter cette méthode dans les campagnes . . . . . ibid.
Arrêté de M. le Conseiller d'état Sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur, concernant la distribution des prix et médailles pour 1815 . . 51.
Extrait du procès-verbal de la séance générale, relatif à l'impression du rapport . . . . . 57.
Tableau des vaccinations pratiquées en France en 1815, et des dépenses qu'elles ont occasionnées; désignation du nombre des sujets atteints et décédés de la petite vérole pendant cette année . . . . . 58.
Nombre des vaccinations pratiquées par chacune des douze personnes qui ont obtenu les prix . . . . . 84.

FIN DE LA TABLE.